

# D Comptes sociaux d'EDF SA et rapport des Commissaires aux comptes

---

<b>États financiers</b>	
Comptes de résultat	421
Bilans	422
Tableaux de flux de trésorerie	424
Annexe aux comptes annuels	427
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>471</b>



## Comptes de résultat

(en millions d'euros)

	Notes	2012	2011
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES<sup>(1)</sup></b>	4	<b>44 106</b>	<b>41 950</b>
Production stockée		5	18
Production immobilisée		651	462
Subventions d'exploitation	5	4 698	3 565
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation	6	2 941	2 437
Transferts de charges		83	78
Autres produits d'exploitation	7	560	647
<b>I TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>53 044</b>	<b>49 157</b>
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	8	<b>34 805</b>	<b>32 208</b>
Achats consommés de combustibles		4 265	3 116
Achats d'énergie		12 013	10 696
Achats de services et autres achats consommés de biens		18 527	18 396
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	9	<b>2 233</b>	<b>2 609</b>
Sur rémunérations		145	142
Liés à l'énergie		1 006	1 398
Autres		1 082	1 069
<b>Charges de personnel</b>	10	<b>6 238</b>	<b>5 761</b>
Salaires et traitements		3 687	3 600
Charges sociales		2 551	2 161
<b>Dotations d'exploitation</b>		<b>4 936</b>	<b>3 558</b>
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11	2 354	2 100
Sur immobilisations : dotations pour dépréciations	12	9	14
Sur actif circulant : dotations pour dépréciations	12	204	162
Pour risques et charges : dotations aux provisions	12	2 369	1 282
<b>Autres charges d'exploitation</b>	13	<b>989</b>	<b>1 064</b>
<b>II TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>49 201</b>	<b>45 200</b>
<b>Résultat d'exploitation (I - II)</b>		<b>3 843</b>	<b>3 957</b>
<b>Opérations en commun</b>			
<b>III BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE</b>		<b>5</b>	<b>8</b>
<b>IV PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ</b>		<b>-</b>	<b>1</b>
Produits financiers de participations		2 478	1 047
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 039	344
Autres intérêts et produits assimilés		408	827
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		975	424
Gains de change réalisés		1 953	2 291
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		28	79
<b>V TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>6 881</b>	<b>5 012</b>
Dotations financières aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		3 015	3 344
Intérêts et charges assimilées		2 023	2 158
Pertes de change réalisées		1 860	2 179
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1	18
<b>VI TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>6 899</b>	<b>7 699</b>
<b>Résultat financier (V - VI)</b>	14	<b>(18)</b>	<b>(2 687)</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)</b>		<b>3 830</b>	<b>1 277</b>
<b>VII RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	15	<b>196</b>	<b>197</b>
<b>VIII IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	16	<b>460</b>	<b>356</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI + VII - VIII)</b>		<b>3 566</b>	<b>1 118</b>

(1) Dont production en 2012 de biens à l'exportation pour 5 648 millions d'euros et de services à l'exportation pour 634 millions d'euros.

## Bilans

	Notes	31/12/2012			31/12/2011
		Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Montants nets	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>ACTIF</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	17-18	1 119	382	737	693
Terrains		117	6	111	110
Constructions		9 228	6 057	3 171	3 227
Installations techniques, matériels et outillages industriels		59 902	40 063	19 839	18 411
Autres immobilisations corporelles		1 202	741	461	394
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre</b>	17-18	70 449	46 867	23 582	22 142
Terrains		39	-	39	38
Constructions		9 026	5 737	3 289	3 275
Installations techniques, matériels et outillages industriels		3 497	1 823	1 674	1 651
Autres immobilisations corporelles		11	11	-	-
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé</b>	17-18	12 573	7 571	5 002	4 964
Travaux en cours		7 697	-	7 697	6 769
Avances et acomptes versés		1 862	-	1 862	1 368
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	17	9 559	-	9 559	8 137
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	17	1 165	-	1 165	1 014
Participations et créances rattachées		58 160	795	57 365	52 552
Titres immobilisés		14 750	540	14 210	12 383
Prêts et autres immobilisations financières		8 568	-	8 568	4 830
<b>Immobilisations financières</b>	19-20-23	81 478	1 335	80 143	69 765
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>176 343</b>	<b>56 155</b>	<b>120 188</b>	<b>106 715</b>
Matières premières		8 299	14	8 285	7 958
Autres approvisionnements		996	162	834	693
En cours de production et autres stocks		21	-	21	18
<b>Stocks et en cours</b>	22	9 316	176	9 140	8 669
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>	23	906	-	906	796
Créances clients et comptes rattachés		13 185	315	12 870	11 653
Autres créances d'exploitation		3 706	2	3 704	6 692
<b>Créances d'exploitation</b>	23	16 891	317	16 574	18 345
Valeurs mobilières de placement	24-25	8 954	7	8 947	9 049
Instruments de trésorerie	23	2 801	-	2 801	2 807
Disponibilités	25	3 685	-	3 685	3 194
Charges constatés d'avance	23	1 335	-	1 335	603
<b>Autres actifs courants</b>		16 775	7	16 768	15 653
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>		<b>43 888</b>	<b>500</b>	<b>43 388</b>	<b>43 463</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		242	-	242	257
Primes de remboursement des emprunts (IV)		549	82	467	324
Écarts de conversion - Actif (V)	26	340	-	340	295
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>221 362</b>	<b>56 737</b>	<b>164 625</b>	<b>151 054</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	<b>31/12/2012</b>	31/12/2011
<b>PASSIF</b>			
<b>Capital</b>		<b>924</b>	<b>924</b>
<b>Primes liées au capital social</b>			
Primes d'émission		7 015	7 015
Primes de fusion		25	25
<b>Écarts de réévaluation</b>			
Réserve spéciale – loi du 28.12.59		655	668
Réserve réglementée – loi du 29.12.76		15	15
<b>Réserves diverses</b>		<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
<b>Réserves réglementées</b>			
Réserve légale		92	92
<b>Report à nouveau</b>		<b>3 713</b>	<b>4 286</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 566</b>	<b>1 118</b>
<b>Acomptes sur dividendes</b>		<b>(1 053)</b>	<b>(1 053)</b>
<b>Subventions d'investissement reçues</b>		<b>190</b>	<b>171</b>
<b>Provisions réglementées</b>			
Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)		11	14
Amortissements dérogatoires		6 312	6 535
<b>Capitaux propres</b>	27	<b>24 465</b>	<b>22 810</b>
<b>Passifs spécifiques des concessions</b>	28	<b>1 999</b>	<b>1 968</b>
<b>TOTAL I FONDS PROPRES</b>		<b>26 464</b>	<b>24 778</b>
<b>Provisions pour risques</b>	29	<b>681</b>	<b>553</b>
<b>Provisions pour charges</b>			
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé		248	238
Aval du cycle nucléaire	30	16 611	15 865
Déconstruction et derniers cœurs	30	15 293	13 854
Avantages du personnel	31	10 751	10 594
Autres charges	32	490	637
<b>TOTAL II PROVISIONS</b>		<b>44 074</b>	<b>41 741</b>
<b>Emprunts obligataires et autres emprunts</b>		<b>48 203</b>	<b>40 093</b>
<b>Avances sur consommation reçues</b>		<b>65</b>	<b>90</b>
<b>Autres dettes</b>		<b>1 214</b>	<b>1 178</b>
<b>Dettes financières</b>	33-34	<b>49 482</b>	<b>41 361</b>
<b>Avances et acomptes reçus</b>	33	<b>5 833</b>	<b>5 444</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>7 894</b>	<b>7 793</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>6 626</b>	<b>5 575</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		<b>1 538</b>	<b>1 381</b>
<b>Autres dettes</b>		<b>15 947</b>	<b>15 757</b>
<b>Dettes d'exploitation, d'investissement et divers</b>	33	<b>32 005</b>	<b>30 506</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>	33	<b>2 370</b>	<b>1 889</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	33	<b>4 232</b>	<b>5 185</b>
<b>TOTAL III DETTES</b>		<b>93 922</b>	<b>84 385</b>
<b>Écarts de conversion - Passif (IV)</b>	26	<b>165</b>	<b>150</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>164 625</b>	<b>151 054</b>

## Tableaux de flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	2012	2011
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat avant impôts sur les bénéfices	4 026	1 474
Amortissements et provisions	3 746	3 913
Plus ou moins values de cessions	(6)	(100)
Produits et charges financiers	(1 995)	(171)
Variation du besoin en fonds de roulement	(2 270)	(797)
<b>Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation</b>	<b>3 501</b>	<b>4 319</b>
Frais financiers nets décaissés y compris dividendes reçus	1 243	(325)
Impôts sur le résultat payés	(1 173)	(849)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'exploitation (A)</b>	<b>3 571</b>	<b>3 145</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Investissements corporels et incorporels	(4 713)	(4 146)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	33
Variations d'actifs financiers	(4 860)	(1 639)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(9 536)</b>	<b>(5 752)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Émissions d'emprunts et conventions de placements	9 618	6 168
Remboursements d'emprunts et conventions de placements	(2 244)	(2 108)
Dividendes versés	(2 125)	(2 122)
Participations reçues sur le financement d'immobilisations en concession	14	13
Subventions d'investissement reçues	11	51
<b>Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>5 274</b>	<b>2 002</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)</b>	<b>(691)</b>	<b>(605)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE *</b>		
Incidence des variations de change	24	(68)
Produits financiers nets sur disponibilités et équivalents de trésorerie	68	94
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE *</b>	<b>(3 699)</b>	<b>(3 100)</b>

\* Les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture et à la clôture » ne comprennent pas les OPCVM, ni les Titres de Créances Négociables (TCN) supérieurs à trois mois. La réconciliation de la trésorerie à l'ouverture et à la clôture avec les postes de bilan est présentée en note 25.

# Sommaire

## Annexe aux comptes annuels

<b>Note 1. Principes et méthodes comptables</b>	<b>427</b>	<b>Note 14. Résultat financier</b>	<b>439</b>
1.1 Référentiel comptable	427	<b>Note 15. Résultat exceptionnel</b>	<b>439</b>
1.2 Jugements et estimations de la Direction	427	<b>Note 16. Impôts sur les bénéfices</b>	<b>440</b>
1.3 Chiffre d'affaires	427	16.1 Groupe fiscal	440
1.4 Immobilisations incorporelles	427	16.2 Impôt sur les sociétés	440
1.5 Immobilisations corporelles	428	16.3 Situation fiscale différée ou latente	440
1.6 Dépréciation des actifs à long terme	429	<b>Note 17. Valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>441</b>
1.7 Immobilisations financières	429	<b>Note 18. Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>442</b>
1.8 Stocks et en-cours	430	<b>Note 19. Actifs dédiés</b>	<b>442</b>
1.9 Créances d'exploitation et trésorerie	430	19.1 Réglementation	442
1.10 Comptes de régularisation	430	19.2 Composition et évaluation des actifs dédiés	442
1.11 Conversions des dettes et créances en devises	430	19.3 Coût actualisé des obligations nucléaires de long terme	443
1.12 Provisions réglementées	431	<b>Note 20. Immobilisations financières</b>	<b>444</b>
1.13 Passifs spécifiques des concessions	431	20.1 Variations des immobilisations financières	444
1.14 Provisions hors avantages du personnel	431	20.2 Filiales et participations détenues à plus de 50 %	445
1.15 Provisions et engagements liés au personnel	432	20.3 Filiales et participations détenues à moins de 50 %	446
1.16 Instruments dérivés	433	20.4 Portefeuille de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	446
1.17 Contrats de matières premières	433	20.5 Variations des actions propres	447
1.18 Environnement	433	<b>Note 21. Informations concernant les entreprises liées</b>	<b>447</b>
<b>Note 2. Événements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice</b>	<b>434</b>	21.1 Relations avec les filiales	447
2.1 Émissions obligataires	434	21.2 Relations avec l'État et les sociétés participations de l'État	448
2.2 Prise de contrôle d'Edison	434	<b>Note 22. Stocks et en-cours</b>	<b>448</b>
2.3 Flamanville 3	434	<b>Note 23. Créances</b>	<b>449</b>
2.4 Fin de la coopération globale entre EDF et ENEL dans le nucléaire	434	<b>Note 24. Valeurs mobilières de placement</b>	<b>449</b>
<b>Note 3. Évolutions réglementaires survenues au cours de l'exercice ayant un impact sur les comptes</b>	<b>435</b>	<b>Note 25. Réconciliation de la trésorerie et équivalents de trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie</b>	<b>450</b>
3.1 Accord sur le recouvrement des déficits liés à la CSPE	435	<b>Note 26. Écart de conversion actif et passif</b>	<b>450</b>
3.2 Loi NOME – Décision de la Commission européenne	435	<b>Note 27. Variations des capitaux propres</b>	<b>451</b>
<b>Note 4. Chiffre d'affaires</b>	<b>435</b>	27.1 Capital social	451
<b>Note 5. Subventions d'exploitation</b>	<b>436</b>	27.2 Distributions de dividendes	451
<b>Note 6. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation</b>	<b>436</b>	27.3 Variations des capitaux propres	451
<b>Note 7. Autres produits d'exploitation</b>	<b>436</b>	<b>Note 28. Passifs spécifiques des concessions</b>	<b>452</b>
<b>Note 8. Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	<b>437</b>	<b>Note 29. Provisions pour risques et passifs éventuels</b>	<b>452</b>
<b>Note 9. Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>437</b>	29.1 Provisions pour risques	452
<b>Note 10. Charges de personnel</b>	<b>437</b>	29.2 Passifs éventuels	453
<b>Note 11. Dotations aux amortissements</b>	<b>438</b>		
<b>Note 12. Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>438</b>		
<b>Note 13. Autres charges d'exploitation</b>	<b>438</b>		

<b>Note 30. Provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction des centrales et derniers cœurs</b>	<b>454</b>	<b>Note 35. Instruments financiers</b>	<b>465</b>
30.1 Provisions pour aval du cycle nucléaire	454	35.1 Incidence des opérations de gestion financière sur le résultat de l'exercice	466
30.2 Provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs	456	35.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés	466
30.3 Actualisation des provisions liées à la production nucléaire et analyses de sensibilité	457	<b>Note 36. Engagements et opérations non inscrites au bilan</b>	<b>467</b>
<b>Note 31. Provisions pour avantages du personnel</b>	<b>458</b>	36.1 Engagements hors bilan donnés	467
31.1 Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	459	36.2 Engagements hors bilan reçus	468
31.2 Provisions pour autres avantages à long terme du personnel en activité	460	36.3 Autres natures d'engagements	468
31.3 Actifs de couverture	460	<b>Note 37. Environnement</b>	<b>469</b>
31.4 Hypothèses actuarielles	461	37.1 Droits d'émission de gaz à effet de serre	469
<b>Note 32. Provisions pour autres charges</b>	<b>461</b>	37.2 Certificats d'économie d'énergie (CEE)	469
<b>Note 33. Dettes</b>	<b>462</b>	<b>Note 38. Rémunération des mandataires sociaux</b>	<b>469</b>
<b>Note 34. Dettes financières</b>	<b>463</b>	<b>Note 39. Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>470</b>
34.1 Ventilation des emprunts par devises avant et après instruments de couverture	464	39.1 Émission de dette à durée indéterminée	470
34.2 Ventilation des emprunts par type de taux d'intérêt avant et après instruments de couverture	464	39.2 Affectation de la créance CSPE aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme	470



## Annexe aux comptes annuels

Électricité de France SA (EDF), maison mère du groupe EDF, est une société anonyme qui exerce des activités de production d'électricité et de commercialisation d'électricité et de gaz. EDF porte également l'ensemble des activités des Systèmes Énergétiques Insulaires (SEI : Corse et départements d'outre-mer).

### ➤ Note 1. Principes et méthodes comptables

#### 1.1 Référentiel comptable

EDF présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et complétés des règlements subséquents.

#### 1.2 Jugements et estimations de la Direction

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers d'EDF pourraient différer significativement des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables sensibles au titre desquelles EDF a recours à des estimations et jugements sont décrites ci-après.

Dans un contexte de volatilité des marchés financiers, les paramètres concourant aux estimations retenues sont fondés sur des hypothèses macro-économiques adaptées au cycle de très long terme des actifs d'EDF.

##### 1.2.1 Provisions nucléaires

L'évaluation des provisions pour aval du cycle nucléaire, pour déconstruction et pour derniers cœurs est sensible aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation à long terme ainsi qu'aux échéanciers de décaissements. Une ré-estimation est effectuée à chaque arrêté des comptes afin de s'assurer que les montants provisionnés constituent la meilleure estimation des coûts qui seront finalement supportés par EDF. Si ces ré-estimations conduisaient à constater des écarts significatifs, elles pourraient justifier la révision des montants provisionnés.

Les principales hypothèses et analyses de sensibilité sont présentées en note 30.3.

##### 1.2.2 Engagements de retraites et autres avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi

L'évaluation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme repose sur des évaluations actuarielles sensibles à l'ensemble des hypothèses actuarielles retenues, en particulier celles relatives au taux d'actualisation et au taux d'augmentation des salaires.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages à long terme pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 sont détaillées en note 31.4. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. EDF estime que les hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2012 sont appropriées

et justifiées. Des modifications de ces hypothèses dans le futur pourraient cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat d'EDF.

##### 1.2.3 Énergie en compteurs et acheminement associé

Les quantités d'énergie livrées non relevées non facturées sont déterminées en date d'arrêté à partir de statistiques de consommations et d'estimations de prix de vente. La détermination de la quote-part du chiffre d'affaires non facturé en date d'arrêté des comptes est sensible aux hypothèses retenues dans l'élaboration de ces statistiques et estimations.

#### 1.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie et des prestations de services. Les prestations d'acheminement sur le réseau de distribution d'énergie achetées auprès de la filiale ERDF et refacturées aux clients finals contribuent aux ventes d'énergie d'EDF.

EDF constate les ventes quand :

- une relation contractuelle est avérée ;
- la livraison a eu lieu (ou la prestation de service est achevée) ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- et le caractère recouvrable des créances est probable.

La livraison a lieu quand les risques et avantages associés à la propriété sont transférés à l'acheteur.

Les quantités d'énergie livrées aux clients d'EDF non relevées non facturées en fin de période sont déterminées à partir des quantités consommées par les sites du responsable d'équilibre EDF, diminuées des quantités facturées et après prise en compte des pertes évaluées selon une méthode statistique présentée à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). La valorisation de ces quantités est calculée sur la base d'un prix moyen déterminé par référence à l'énergie facturée du dernier mois.

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.

Les opérations de vente d'énergie à EDF Trading, société du Groupe en charge de l'activité négoce, sont comptabilisées pour leur valeur contractuelle.

#### 1.4 Immobilisations incorporelles

##### 1.4.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses concourant au développement d'un projet sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsque l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont amorties linéairement sur la base de la durée d'utilité prévisible.

## 1.4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels, de concessions, brevets et droits similaires, de droits d'exploitation, de réservation de capacité de stockage, et de droits d'émission de gaz à effet de serre.

En application de l'ordonnance n°2004-330 du 14 avril 2004, l'État affecte aux exploitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour une période déterminée, une quantité fixe de droits d'émission représentatifs d'une tonne d'équivalent dioxyde de carbone dans le cadre du plan national d'allocation des quotas (PNAQ).

Les droits d'émission de gaz à effet de serre sont enregistrés, conformément à l'avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité n°2004-C du 23 mars 2004, en immobilisations incorporelles à la valeur du marché constatée à la date d'inscription des droits dans le fichier SERINGAS géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. La contrepartie au passif du bilan est un compte de régularisation spécifique figurant dans la rubrique « Autres dettes ».

Les autres immobilisations incorporelles, à l'exclusion des droits d'émission de gaz à effet de serre, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, que ces immobilisations soient générées en interne ou acquises.

## 1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées sur deux rubriques à l'actif du bilan, en fonction de l'activité et du cadre contractuel dans lesquels elles sont utilisées :

- immobilisations de production et autres immobilisations corporelles du domaine propre ;
- immobilisations du domaine concédé.

### 1.5.1 Évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur valeur réévaluée, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations :

- la valeur d'entrée à l'actif est égale au coût réel d'achat ou à un coût de production qui comprend, outre les facturations de tiers, les moyens propres engagés directement par l'entreprise ;
- la valeur réévaluée a été déterminée conformément à la loi du 28 décembre 1959 pour les immobilisations mises en service antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1960, et en application des textes législatifs et réglementaires pour les ouvrages entrés à l'actif avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts de main d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts de production incorporables à la construction de l'actif.

Les dépenses de sécurité engagées à la suite d'obligations légales ou réglementaires sous peine d'interdictions administratives d'exploitation sont immobilisées.

Le coût des immobilisations comprend également les coûts de déconstruction des installations de production et pour les installations nucléaires le coût du dernier cœur. Ces actifs sont comptabilisés en contrepartie des provisions constituées au titre de ces obligations.

À la date de mise en service, ces actifs sont évalués et valorisés aux mêmes conditions que la provision dont ils sont la contrepartie.

Quand une partie de la déconstruction d'une centrale est à la charge d'un partenaire, le remboursement attendu a été comptabilisé à l'actif en produit à recevoir, et la différence entre la provision et le produit à recevoir est enregistrée en « Immobilisations corporelles ». Par la suite, les versements du partenaire viennent minorer le produit à recevoir.

Ils sont amortis selon la durée de vie et le mode d'amortissement des installations auxquelles ils sont associés.

Aucun actif n'a été comptabilisé lorsque l'obligation est rattachée à une installation totalement amortie.

Les coûts d'emprunt attribuables au financement d'un actif et encourus pendant la période de construction ainsi que les dépenses de pré-exploitation sont comptabilisés en charges.

### 1.5.2 Modes et durées d'amortissement

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, définie comme la période sur laquelle l'entreprise prévoit de retirer de leur utilisation un avantage économique futur.

Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité attendues sont les suivantes :

- |                                                                    |             |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|
| ■ Barrages hydroélectriques                                        | 75 ans      |
| ■ Matériel électromécanique des usines hydroélectriques            | 50 ans      |
| ■ Centrales thermiques à flamme                                    | 25 à 45 ans |
| ■ Installations de production nucléaire                            | 40 ans      |
| ■ Installations de distribution (lignes, postes de transformation) | 20 à 45 ans |

### 1.5.3 Domaine propre

Les immobilisations du domaine propre sont essentiellement constituées des installations nucléaires.

Sont inclus dans la valeur des immobilisations du domaine propre :

- le coût actualisé de la déconstruction des installations ;
- et pour les installations nucléaires, le coût actualisé du dernier cœur de combustible, comprenant :
  - le coût de la perte correspondant au stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif et qui ne peut pas être réutilisé du fait de contraintes techniques et réglementaires ;
  - le coût du traitement de ce combustible ;
  - et le coût d'évacuation et de stockage des déchets de ces opérations.

Les pièces de sécurité stratégiques des installations nucléaires constituent des immobilisations corporelles. Elles sont amorties sur la durée de vie résiduelle des installations.

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif se distinguent par des durées d'utilité différentes de cet actif, ils donnent lieu à l'identification d'un composant qui est amorti sur une durée qui lui est propre.

Sont notamment concernés les coûts d'inspections majeures qui sont amortis sur une durée correspondant à l'intervalle entre deux inspections.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2011, EDF comptabilisait en charges, avec une provision pour gros entretien, les dépenses d'inspections majeures des centrales. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le mode de comptabilisation est modifié, EDF optant pour une comptabilisation sous forme de composant.

## 1.5.4 Domaine concédé

EDF est concessionnaire de deux types de concessions de service public :

- concessions de distribution publique d'électricité, dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes) ;
- concessions de forces hydrauliques, dont le concédant est l'État.

### 1.5.4.1 Concessions de distribution publique d'électricité

EDF est concessionnaire des réseaux de distribution publique insulaires (Corse, DOM).

Le traitement comptable des concessions repose sur les contrats de concession et particulièrement sur leurs clauses spécifiques. Les contrats de concession relèvent généralement d'un cahier des charges-type des concessions de 1992 négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), et approuvé par les pouvoirs publics (mis à jour en 2007).

Les biens concédés sont inscrits en immobilisations corporelles du domaine concédé à l'actif du bilan quelle que soit l'origine du financement pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur estimée d'apport pour les biens remis par le concédant. La contrepartie des biens remis gratuitement par les concédants figure au passif du bilan.

### 1.5.4.2 Concessions de forces hydrauliques

Les contrats de concession de forces hydrauliques relèvent d'un cahier des charges-type approuvé par décret.

Les immobilisations affectées au service de la concession comprennent les ouvrages de production hydraulique (barrages, conduites, turbines...), et pour les concessions renouvelées récemment, les ouvrages de production et d'évacuation d'électricité (alternateurs...).

Les biens concédés sont inscrits en immobilisations corporelles du domaine concédé pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité qui correspond en général à la durée des concessions.

Les immobilisations concédées donnent lieu à un complément d'amortissement de caducité qui vient compléter l'amortissement industriel pour les biens dont la date de fin de vie technique est postérieure à la date de fin de concession et qui sont remis gratuitement en fin de concession.

## 1.6 Dépréciation des actifs à long terme

À chaque arrêté, EDF détermine s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé selon les modalités suivantes :

- EDF mesure les éventuelles dépréciations des actifs à long terme par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs, le cas échéant regroupés au sein de groupes d'actifs, et leur valeur recouvrable généralement calculée par la méthode des flux futurs de trésorerie nets actualisés ;
- les taux d'actualisation retenus pour ces besoins s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés ;
- les flux de trésorerie futurs sont établis sur la base des plans à moyen terme de trois ans et des hypothèses validées par la Direction.

## 1.7 Immobilisations financières

### 1.7.1 Titres de participation et titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition réévalué le cas échéant, pour les titres entrés en portefeuille avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977, en substituant aux valeurs historiques les valeurs vénales à fin 1976 lorsque celles-ci étaient supérieures aux premières.

Les plus ou moins values de cession des titres immobilisés et titres de participation sont évaluées sur la base de la méthode « Premier entré premier sorti ».

Selon les dispositions de l'avis n°2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'urgence, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de participation immobilisés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation. Les titres concernés relèvent de l'article 39.1.5 du Code général des impôts.

Pour les autres titres immobilisés, ces frais sont comptabilisés en charges. L'étalement fiscal des frais d'acquisition est comptabilisé dans un compte d'amortissements dérogatoires.

Lorsque la valeur comptable des titres de participation et des titres immobilisés est supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité des titres cotés des entités non consolidées est déterminée sur la base du cours de bourse.

Pour les titres non cotés et les titres cotés des sociétés consolidées par le groupe EDF, la valeur d'utilité est déterminée à partir des capitaux propres ou des actifs nets consolidés corrigés prenant en compte, le cas échéant, des éléments d'évaluation à dire d'experts et des informations connues depuis la clôture du dernier exercice.

### 1.7.2 Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille

EDF a constitué deux portefeuilles de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) :

- le premier est composé d'actifs financiers dédiés, destinés à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan. Ces actifs sont isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers eu égard à leur objectif. Ils sont composés de titres obligataires, d'actions, d'OPCVM et de fonds dits réservés, constitués par EDF pour son usage exclusif ;
- le second est constitué de titres acquis pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et sans intervenir dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus.

Par ailleurs, sont également classées en titres immobilisés les actions propres achetées dans le cadre de la couverture d'obligations liées à des titres de créance donnant accès au capital, d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, d'une opération de croissance externe ou d'une réduction de capital, en application de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Les actions sont enregistrées pour leur coût d'acquisition. En application du règlement 99-03 du CRC et de l'avis n°2005-J du 6 décembre 2005 du Comité d'urgence, les droits de mutations, les honoraires, les commissions, les frais d'actes et les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge, conformément à l'option retenue pour les autres titres immobilisés et les titres de placement.

Les TIAP (actions et obligations) sont comptabilisés au coût historique. À la clôture, si la valeur d'inventaire d'un titre est inférieure au coût d'entrée, une moins value latente est intégralement dépréciée sans compensation avec les gains potentiels sur les autres titres. Pour les titres cotés, la valeur

d'inventaire est appréciée individuellement en tenant compte du cours de bourse. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est appréciée individuellement en tenant compte notamment des perspectives d'évolution de l'entreprise dont les titres sont détenus.

### 1.7.3 Autres immobilisations financières

Dans le cadre des activités du Groupe, EDF est amené à accorder des prêts en devises à ses filiales. Afin de réduire son exposition au risque de change, le Groupe finance ces prêts principalement par des émissions court terme au travers de papiers commerciaux en devises et en euros complétées par un recours à des instruments dérivés de change.

## 1.8 Stocks et en-cours

Le coût d'entrée des stocks comprend tous les coûts directs de matières, (prenant en compte les effets de couverture), les coûts de main d'œuvre ainsi que l'affectation des coûts indirects de production. Les stocks sont ensuite évalués en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

### 1.8.1 Matières et combustible nucléaires

Sont enregistrés dans les comptes de stocks :

- les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication du combustible ;
- et les éléments combustibles, qu'ils soient en entrepôt ou en réacteur.

Les matières et combustible nucléaires ainsi que les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main d'œuvre ainsi que les prestations sous-traitées (fluoration, enrichissement, fabrication...).

Du fait de la prise en compte de la notion de « Combustible engagé » définie par l'arrêté du 21 mars 2007, le coût des stocks pour le combustible engagé en réacteur et non encore irradié comprend les charges pour gestion du combustible usé et pour gestion à long terme des déchets radioactifs, qui trouvent leur contrepartie dans les provisions concernées.

Les consommations de combustible nucléaire sont déterminées par composante (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication d'assemblages) au prorata de la production prévue lors du chargement du réacteur. Ces quantités sont valorisées au coût moyen pondéré du stock appliqué à chacune des composantes. L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction du stock sur la base de mesures neutroniques et d'inventaires.

### 1.8.2 Autres combustibles

Les stocks « Autres combustibles » sont constitués de matières fossiles nécessaires à l'exploitation des centrales thermiques à flamme.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes.

### 1.8.3 Matières et matériel d'exploitation

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Les coûts d'achat directs et indirects sont inclus dans le coût d'entrée.

Les dépréciations constatées pour les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance dépendent du taux de rotation de ces pièces et de la durée de vie des unités de production.

### 1.8.4 Gaz destiné au négoce

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré en incluant les coûts d'achats directs et indirects, notamment le coût de transport.

La dépréciation du stock est déterminée en fonction de la valeur de réalisation nette soit le prix de vente futur.

## 1.9 Créances d'exploitation et trésorerie

### 1.9.1 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale.

Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée et non facturée.

Une provision pour charges afférentes à l'énergie non relevée et non facturée est constituée pour faire face aux dépenses restant à engager.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques tirées de l'expérience.

### 1.9.2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Elles sont évaluées à la clôture à leur valeur d'utilité.

En ce qui concerne les valeurs cotées, la valeur d'utilité correspond au cours de bourse de fin d'exercice. La valeur d'inventaire pour les titres non cotés correspond à la valeur probable de négociation des titres, appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution de l'entreprise.

Les moins values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels non comptabilisés.

Les plus ou moins values de cession des valeurs mobilières de placement sont évaluées sur la base de la méthode « Premier entré premier sorti ».

Les actions propres achetées dans le cadre d'une attribution aux salariés et affectées à un plan sont également comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Conformément à l'avis n°2008-17 du 6 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité, ces titres ne sont pas dépréciés en fonction de leur valeur de marché.

## 1.10 Comptes de régularisation

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

Les commissions et frais externes supportés par EDF à l'occasion de l'émission d'emprunts font l'objet d'un étalement linéaire sur la durée de vie des emprunts.

### 1.11 Conversions des dettes et créances en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ». Les pertes latentes de change sur emprunts en devises non couverts pour leur risque de change sont provisionnées en totalité. Les gains latents ne sont pas enregistrés en compte de résultat.

Les écarts de conversion sur les swaps adossés aux emprunts sont enregistrés sous cette rubrique en contrepartie du poste « Instruments de trésorerie ».

## 1.12 Provisions réglementées

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique :

- les amortissements dérogatoires des installations de production et de distribution calculés selon le mode dégressif ;
- les amortissements accélérés des installations de désulfuration des cheminées des centrales thermiques à flamme ;
- les amortissements dérogatoires des logiciels créés par la Société.

## 1.13 Passifs spécifiques des concessions

Ces passifs sont relatifs aux concessions de distribution publique d'électricité de SEI et aux concessions de forces hydrauliques.

### 1.13.1 Passifs spécifiques des concessions de distribution publique de SEI

Ces passifs, représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges des concessions de distribution publique d'électricité, sont décomposés au passif du bilan en :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent :
  - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant,
  - la provision pour renouvellement constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession. Cette provision est comptabilisée en provision pour charges.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien. L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

### 1.13.2 Passifs spécifiques des concessions de Forces Hydrauliques

Ces passifs sont constitués :

- de la contre-valeur des remises gratuites et des participations reçues ;
- des écarts de réévaluation correspondant aux réévaluations des biens effectuées en application des textes législatifs, pour les biens mis en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1959 et ceux mis en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;
- et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (mise en œuvre du décret d'application n° 2008-1009 du 26 septembre 2008), d'un amortissement de caducité pour les biens dont la date de fin de vie technique est postérieure à la date de fin de concession et qui sont remis gratuitement en fin de concession, complétant l'amortissement industriel et calculé sur une assiette correspondant à la valeur nette comptable des biens en fin de concession pour la quote-part financée par le concessionnaire.

Dans le prolongement des modifications apportées au traitement comptable des concessions de Forces Hydrauliques au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'écart de réévaluation 1959 est transféré dans les capitaux propres lors des retraits d'immobilisations.

L'écart net de réévaluation correspondant à la réévaluation 1976 fait l'objet d'une reprise au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des biens.

Les contre-valeurs des remises gratuites et des participations reçues sont reprises au compte de résultat sur la durée de vie des biens.

## 1.14 Provisions hors avantages du personnel

Une provision est comptabilisée par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- EDF a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par l'entreprise pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par l'entreprise, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les éventuels changements d'estimations des provisions à long terme sont enregistrés conformément aux règlements CRC n° 2000-06 et Comité d'urgence n° 2005-H.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les dépenses d'aval du cycle nucléaire : des provisions pour gestion du combustible usé et pour gestion à long terme des déchets radioactifs sont constituées pour l'ensemble du combustible. La provision porte sur la totalité du combustible engagé dans les réacteurs, quel que soit son degré d'irradiation ; la provision couvre également les charges de gestion des déchets radioactifs issus de la déconstruction des centrales nucléaires ;
- les charges liées à la déconstruction des centrales et les pertes relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision pour derniers cœurs) ;
- les pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie :
  - les pertes sur contrats d'achat d'énergie sont évaluées en comparant le coût d'achat défini par les conditions contractuelles au prix de marché prévisionnel ;
  - les pertes sur contrats de vente d'énergie sont évaluées en comparant les recettes estimées selon les conditions contractuelles au coût de l'énergie à livrer.
- les pertes latentes de change ;
- les charges afférentes à l'énergie non relevée et non facturée pour faire face aux dépenses restant à engager ;
- les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions relatives à la distribution.

Les provisions constituées pour dépenses d'aval du cycle nucléaire, pour charges liées à la déconstruction des centrales et aux derniers cœurs, pour pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie, sont estimées en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés.

Le taux d'inflation et le taux d'actualisation sont déterminés à partir des paramètres économiques et réglementaires de la France.

L'effet d'actualisation, généré à chaque arrêté pour refléter l'écoulement du temps, est comptabilisé en charges financières.

Les changements d'estimation des provisions résultant d'une modification des taux d'actualisation, d'un changement d'échéancier de décaissements ou d'un changement de devis sont enregistrés :

- en variation des actifs correspondants lorsque la contrepartie de la provision a été initialement enregistrée à l'actif (déconstruction des centrales en exploitation, gestion à long terme des déchets radioactifs issus de cette déconstruction et derniers cœurs);
- en résultat de la période dans les autres cas.

Dans des cas extrêmement rares, la description d'un litige ayant fait l'objet d'une provision, pourrait ne pas être mentionnée dans les notes annexes aux états financiers, si une telle divulgation était de nature à causer à l'entreprise un préjudice sérieux.

Lorsqu'il est attendu un remboursement total ou partiel de la dépense qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement est comptabilisé en créance si et seulement si EDF a la quasi-certitude de le recevoir.

Dans certains cas exceptionnels, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible.

## 1.15 Provisions et engagements liés au personnel

Conformément à la réglementation statutaire relative à la branche des Industries Électriques et Gazières (IEG), les agents d'EDF bénéficient d'avantages pendant leur période d'activité et d'inactivité.

### 1.15.1 Mode de calcul et comptabilisation des engagements liés au personnel

En application de l'avis n°2000-A du Comité d'urgence du CNC publié le 6 juillet 2000 et de l'article 335.1 alinéa 2 du Plan Comptable Général, EDF a opté au 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Les engagements au titre des plans à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière d'avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme, en tenant compte des conditions économiques du pays et des perspectives d'évolution de salaires.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, cette méthode d'évaluation tient compte en particulier des données suivantes, conformément à la recommandation n°2003-R01 du CNC :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites;
- l'âge de départ en retraite déterminé en fonction des dispositions applicables (service actif, nombre d'enfants en prenant en compte l'allongement de la durée de cotisation des agents, nécessaire pour ouvrir droit à pension à taux plein);
- des effectifs prévisionnels de retraités déterminés à partir du taux de rotation des effectifs et des tables de mortalité;
- le cas échéant des réversions de pensions dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG;

- d'un taux d'actualisation déterminé sur la base du rendement des obligations d'État d'une durée comparable – OAT 2035, d'une durée de 14 ans homogène avec celle des engagements au personnel – auquel a été ajouté un spread calculé sur les obligations d'entreprises non financières de première catégorie, en tenant compte de leur durée.

Le montant de la provision tient compte de la valeur des actifs destinés à couvrir les avantages postérieurs à l'emploi, qui vient en minoration de l'évaluation des engagements.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entreprise.

Pour les autres avantages à long terme, les écarts actuariels ainsi que l'ensemble du coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans la provision sans application de la règle du corridor.

La charge nette comptabilisée au titre des engagements envers le personnel intègre :

- la charge nette correspondant à l'acquisition des droits supplémentaires, ainsi qu'à l'actualisation financière des droits existants;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs de couverture;
- la charge ou le produit correspondant aux écarts actuariels sur les avantages à long terme et à l'amortissement des écarts actuariels positifs ou négatifs sur avantages postérieurs à l'emploi;
- la charge ou le produit lié aux modifications/liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes.

Les droits acquis au cours de l'exercice sont comptabilisés en dotations aux provisions et les charges d'actualisation sont enregistrées en résultat financier.

### 1.15.2 Engagements concernant les avantages postérieurs à l'emploi

Suite à la réforme du financement du régime spécial des IEG entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le fonctionnement du régime spécial de retraite, mais également des régimes d'accident du travail - maladies professionnelles, du régime d'invalidité et de décès, est assuré par la Caisse Nationale des IEG (CNIIEG).

Créée par la loi du 9 août 2004, la CNIIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale et placé sous la tutelle de l'État en particulier, et de manière conjointe, des ministres chargés du Budget, de la Sécurité Sociale et de l'Énergie.

Compte tenu des modalités de financement mises en place par cette même loi, des provisions pour engagements de retraite sont comptabilisées par EDF au titre des droits non couverts par les régimes de droit commun (CNAV, AGIRC et ARRCO) auxquels le régime des IEG est adossé, ou par la Contribution Tarifaire d'Acheminement prélevée sur les prestations de transport et de distribution de gaz et d'électricité.

Sont donc compris dans la provision au titre des retraites :

- les droits spécifiques des agents des activités non régulées ou concurrentielles;
- les droits spécifiques acquis par les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les activités régulées (distribution), les droits passés étant financés par la Contribution Tarifaire d'Acheminement;
- les droits spécifiques des agents bénéficiant d'un départ anticipé par rapport à l'âge de départ légal du régime général.

L'évaluation tient également compte des frais de gestion de la CNIIEG qui sont à la charge de l'entreprise, cette dernière assurant la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs.

Par ailleurs, en complément des retraites, d'autres avantages sont consentis aux inactifs des IEG. Ils se détaillent comme suit :

- les avantages en nature énergie : l'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que les agents inactifs bénéficient des mêmes avantages en nature que les agents actifs. Dans ce cadre, comme les agents actifs, ils disposent de tarifs préférentiels sur l'électricité et le gaz naturel (« tarif agent »). L'engagement d'EDF relatif à la fourniture d'énergie aux agents d'EDF et de GDF Suez correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire. À cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec GDF Suez.
- les indemnités de fin de carrière : elles sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent. Ces engagements sont couverts en quasi-totalité par un contrat d'assurance.
- les indemnités de secours immédiat : les indemnités de secours immédiat au décès ont pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité (article 26 -§ 5 du statut national). Elles sont versées aux ayants droit prioritaires des agents décédés (indemnité statutaire correspondant à 3 mois de pension) ou à un tiers ayant assumé les frais d'obsèques (indemnité bénévole correspondant aux frais d'obsèques).
- les indemnités de congés exceptionnels de fin de carrière : tous les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate, âgés d'au moins 55 ans à la date de leur départ en inactivité, bénéficient, au cours des douze derniers mois de leur activité, d'un total de 18 jours de congés exceptionnels.
- les autres avantages comprennent les indemnités compensatrices de frais d'études, les indemnités complémentaires de retraite, le compte-épargne jour retraite ainsi que le régime de retraite du personnel détaché hors des sociétés relevant des IEG.

### 1.15.3 Engagements concernant les autres avantages long terme

Ces avantages concernent les agents en activité et comprennent :

- les rentes pour incapacité, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles. À l'instar des salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, de rentes et de prestations d'invalidité et d'incapacité. Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions ;
- les médailles du travail ;
- les prestations spécifiques pour les salariés ayant été en contact avec l'amiante.

## 1.16 Instruments dérivés

### 1.16.1 Instruments de change court terme

Les instruments dérivés court terme sont constitués :

- d'options de change ;
- de swaps de change ;
- et de contrats de change à terme.

Pour les instruments qualifiés de couverture, les gains et pertes impactent le compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des charges et produits de l'élément couvert.

Sont concernés par ce traitement comptable les swaps de change en couverture des approvisionnements de combustible libellés en devises.

Les instruments non qualifiés de couverture sont évalués comme suit :

- les instruments dérivés négociés sur les marchés organisés ou assimilables à un marché organisé sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. La perte ou le gain de change latent est enregistré dans le résultat financier ;
- pour les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, une provision est constatée pour les pertes latentes. Les gains latents ne sont pas pris en compte ;
- les primes payées ou encaissées sur les options de change sont rapportées au résultat lors du dénouement des transactions.

Les instruments en vie à la date de clôture sont inscrits dans les engagements hors bilan financiers pour la valeur nominale des contrats.

### 1.16.2 Instruments de taux et de change long terme

L'un des principaux objectifs du cadre de gestion financière est de minimiser l'impact des risques de change et de taux sur les capitaux propres et le résultat. En matière de risque de change, l'endettement des entités (maison mère ou filiales) est réalisé dans leur devise locale. En cas d'opérations dans une devise différente de celle de l'entité, une couverture actif/passif est mise en place chaque fois que cela est possible.

Les instruments long terme sont constitués de swaps de taux et de swaps de devises.

Les dérivés affectés à une relation de couverture corrigent le résultat de change et la charge d'intérêts de la dette. Si le risque de change est totalement couvert, aucune provision n'est enregistrée. S'il n'est que partiellement couvert, la perte latente de change non couverte est provisionnée en totalité.

En l'absence de mise en place d'une relation de couverture :

- les instruments dérivés négociés sur les marchés organisés ou assimilables à un marché organisé sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. La perte ou le gain de change latent est enregistré dans le résultat financier ;
- pour les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, une provision est constatée pour les pertes latentes. Les gains latents ne sont pas pris en compte.

Les instruments en vie à la date de clôture sont inscrits dans les engagements hors bilan financiers pour la valeur nominale des contrats.

## 1.17 Contrats de matières premières

Les instruments financiers à terme sur matières premières sont négociés dans une optique de couverture. Les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont reconnus en chiffre d'affaires ou en coût d'achats d'énergie, selon la nature des éléments couverts.

## 1.18 Environnement

### 1.18.1 Droits d'émission de gaz à effet de serre

EDF s'est vu allouer des droits d'émission de gaz à effet de serre depuis 2005.

Les droits d'émission de gaz à effet de serre sont enregistrés, conformément à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité n°2004-C du 23 mars 2004, en immobilisations incorporelles (voir note 1.4). La contrepartie au passif du bilan est un compte de régularisation spécifique figurant dans la rubrique « Autres dettes ».

Les émissions de gaz génèrent une charge ainsi qu'une obligation de restitution des droits d'émission correspondant aux émissions réalisées.

Simultanément, les droits alloués par l'État font l'objet d'une reprise du compte de régularisation spécifique en contrepartie d'un produit.

L'excédent prévisionnel de droits d'émission, préalablement acquis, détenus en fin d'exercice par rapport aux émissions prévues pour l'année ou réalisées dans l'année doit faire l'objet d'un test de dépréciation et le cas échéant, une dépréciation doit être constatée sur ces droits ou le cas échéant reprise par partie ou en totalité.

Les droits d'émission étant alloués par période, les droits restant à recevoir de l'État au sein de la période sont mentionnés dans l'annexe en engagements hors bilan reçus. Lors d'une cession de droits ou de crédits d'émission, la différence entre la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et le prix de cession est enregistrée en résultat.

Si les droits d'émission cédés sont des droits préalablement alloués par l'État et non encore émis, la cession entraîne également la reprise du compte de régularisation.

## 1.18.2 Certificats d'économies d'énergie

En application de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique et instaurant un système de certificats d'économies d'énergie (CEE) concernant les personnes morales qui vendent de l'électricité, du gaz, de la chaleur ou du froid aux consommateurs finals et de l'avis n°2006-D du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence du

Conseil National de la Comptabilité précisant le traitement comptable en normes françaises, EDF prend en considération dans ses comptes la gestion des certificats d'économies d'énergie.

Les dépenses réalisées afin de satisfaire l'obligation cumulée relative aux économies d'énergie sont comptabilisées en :

- immobilisations corporelles si les actions réalisées par l'entité portent sur son patrimoine et que les conditions d'inscription à l'actif sont remplies ;
- charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues si les conditions d'activation des dépenses ne sont pas remplies ou si les actions sont réalisées en vue d'inciter les tiers à réaliser des économies d'énergie.

Dans le cadre général d'un dispositif des certificats d'économies d'énergie :

- les certificats obtenus auprès de l'État suite aux actions réalisées ne font pas l'objet d'un enregistrement en comptabilité ;
- les acquisitions de certificats d'économies d'énergie sont enregistrées en :
  - charges si ces acquisitions sont destinées à satisfaire l'obligation ;
  - immobilisations incorporelles si ces certificats sont acquis en vue de leur vente (du fait de l'absence de marché actif).

En outre, les certificats acquis, obtenus ou à recevoir par l'État à l'appui des actions réalisées, sont enregistrés au sein d'une comptabilité matière tenue hors bilan.

## ➤ Note 2. Événements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice

Les principaux événements et transactions survenus au cours de l'exercice 2012 ayant ou pouvant avoir un impact significatif sur les comptes sont décrits ci-dessous :

### 2.1 Émissions obligataires

EDF a reçu les fonds provenant des émissions obligataires suivantes :

- deux milliards d'euros avec un coupon annuel de 3,875 % d'une maturité de 10 ans, en date du 18 janvier 2012 ;
- un milliard d'euros, avec un coupon annuel de 4,125 %, d'une maturité de 15 ans, et 500 millions de livres sterling avec un coupon annuel de 5,5 %, d'une maturité de 25 ans, en date du 27 mars 2012.
- deux milliards d'euros avec un coupon annuel de 2,75 %, d'une maturité de 10,5 ans, en date du 10 septembre 2012.

### 2.2 Prise de contrôle d'Edison

Suite à la levée des conditions suspensives, le groupe EDF a finalisé le 24 mai 2012 avec ses partenaires italiens l'opération de prise de contrôle du groupe d'énergie Edison. Dans ses principes, l'accord final est conforme à l'accord préliminaire signé le 26 décembre 2011 entre les parties.

Pour cela, EDF a souscrit en juin 2012 à une première augmentation du capital de Wagram 4 de 845 millions d'euros lui permettant de prendre ainsi le contrôle d'Edison en acquérant la totalité de la participation de Delmi dans TdE (50 %).

Conformément aux dispositions de la réglementation boursière italienne, le groupe EDF a lancé le 2 juillet 2012 une offre publique obligatoire sur Edison à un prix de 0,89 euro par action ordinaire. À ce titre, EDF a souscrit à une augmentation complémentaire du capital de Wagram 4 de 381 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, le groupe EDF détient 97,40 % du capital et 99,48 % des droits de vote d'Edison.

### 2.3 Flamanville 3

En décembre 2012, EDF a communiqué une révision à la hausse du coût de construction du projet Flamanville 3 de 2 milliards d'euros par rapport au coût (de l'ordre de 6 milliards d'euros<sub>2008</sub>) qui avait été annoncé en juillet 2011. La première production commercialisable est prévue pour 2016.

Au-delà de l'effet « tête de série », certains facteurs ont pesé sur ce coût complet : l'évolution du design de la chaudière, les études d'ingénierie supplémentaires, l'intégration des nouvelles exigences réglementaires ainsi que les enseignements post-Fukushima. Ont également été intégrées des dépenses supplémentaires liées à des aléas industriels, comme le remplacement des consoles du pont polaire et ses conséquences sur l'aménagement du planning des travaux ainsi que l'impact financier de l'allongement des délais de construction.

### 2.4 Fin de la coopération globale entre EDF et ENEL dans le nucléaire

En novembre 2007, EDF et ENEL avaient conclu une série d'accords organisant leur coopération dans le domaine du nucléaire, aux termes desquels ENEL prenait une participation de 12,5 % dans le projet EPR de Flamanville.

Compte tenu de l'évolution de l'environnement économique et de ce projet ainsi que l'abandon de la relance du programme nucléaire italien suite au référendum de juin 2011, ENEL et EDF ont annoncé le 4 décembre 2012 mettre un terme à cette coopération et renoncer à leurs options respectives dans les programmes de l'autre partenaire, ENEL abandonnant sa participation dans le projet EPR de Flamanville. Cette décision prend effet au 19 décembre 2012. À ce titre, EDF a remboursé ENEL du montant de son investissement dans ce projet, soit 658 millions d'euros (pénalités comprises). En contrepartie, EDF bénéficiera de l'intégralité de la production d'électricité de Flamanville 3.



## ➤ Note 3. Évolutions réglementaires survenues au cours de l'exercice ayant un impact sur les comptes

### 3.1 Accord sur le recouvrement des déficits liés à la CSPE

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) est une contribution fixée par l'État et collectée directement auprès du consommateur final d'électricité, dans le but de compenser certaines charges de service public assumées par EDF. Elle a vocation à financer l'essor des énergies renouvelables, les tarifs sociaux et la péréquation tarifaire.

Depuis 2007, et malgré la mise en place d'un mécanisme permettant une hausse régulière de la taxe par la loi de finances 2011, le montant de CSPE collectée ne suffisait pas à compenser l'augmentation de ces charges et le déficit créé venait peser sur l'endettement d'EDF.

L'accord trouvé avec les pouvoirs publics annoncé le 14 janvier 2013 prévoit le remboursement de la créance constituée du déficit de la CSPE au 31 décembre 2012, à hauteur de 4,3 milliards d'euros et des coûts de portage supportés par EDF, à hauteur de 0,6 milliard d'euros. Le montant de la créance ne sera néanmoins définitivement arrêté que courant 2013, après les délibérations de la CRE pour la reconnaissance des charges de service public 2012.

Un échéancier de remboursement progressif jusqu'en 2018 de cette créance de 4,9 milliards d'euros a été validé dans l'accord, la créance étant rémunérée sur toute la période à des conditions de marché (1,72 %). Cette rémunération sera comptabilisée en produit financier dans les comptes sociaux d'EDF.

À la suite de cet accord, EDF a reconnu, dès le 31 décembre 2012, un produit financier de 0,6 milliard d'euros et a transféré la créance de « Autres créances d'exploitation » à « Prêts et autres immobilisations financières » pour 4,3 milliards d'euros.

### 3.2 Loi NOME – Décision de la Commission européenne

La Commission européenne a annoncé le 12 juin 2012 avoir validé sous conditions les aides présentes dans les tarifs réglementés de vente en France. La Commission avait ouvert une enquête en 2007 au sujet des tarifs réglementés de vente aux entreprises (tarifs Jaune, Vert et tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM)). La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) a entre-temps modifié le contexte législatif et réglementaire français en supprimant le TaRTAM, en fixant la fin des tarifs Jaune et Vert d'ici fin 2015 et en mettant en place l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) pour tous les fournisseurs de clients en France.

Après enquête, la Commission européenne conclut que les tarifs aux entreprises constituent des aides d'État mais qu'elles sont néanmoins compatibles avec le droit européen aux conditions suivantes :

- maintien du prix de l'ARENH à 42€/MWh jusqu'à l'approbation par la Commission de la méthodologie de fixation du prix de l'ARENH ;
- orientation progressive vers les coûts chaque année à compter de l'été 2012 puis disparition effective des tarifs Jaune et Vert fin 2015.

Cette décision clôt l'enquête de la Commission européenne au titre des aides d'État.

## ➤ Note 4. Chiffre d'affaires

Les différentes composantes constituant le chiffre d'affaires sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2012</b>	2011
Ventes d'énergie <sup>(1)</sup>	41 897	40 096
Ventes de services et divers	2 209	1 854
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>44 106</b>	<b>41 950</b>

(1) Y compris la part acheminement des ventes d'électricité et de gaz.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 5,1 % par rapport au 31 décembre 2011. Cette évolution concerne principalement les ventes d'électricité en France reflétant notamment l'effet climat ainsi que les augmentations des tarifs réglementés de juillet 2011 et de juillet 2012.

## ➤ Note 5. Subventions d'exploitation

(en millions d'euros)

	2012	2011
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REÇUES</b>	<b>4 698</b>	<b>3 565</b>

Les subventions d'exploitation comprennent principalement la subvention reçue ou à recevoir par EDF au titre de la CSPE, qui se traduit dans les comptes par un produit de 4 687 millions d'euros en 2012 contre 3 556 millions d'euros en 2011. L'évolution s'explique principalement par

la hausse des volumes d'obligations d'achat, essentiellement imputable au photovoltaïque et à l'éolien, et des achats de combustible dans les zones non interconnectées.

## ➤ Note 6. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)

	2012	2011
<b>Reprises sur provisions pour risques</b>	<b>79</b>	<b>78</b>
Pensions et obligations assimilées	1 137	766
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	2	2
Gestion du combustible nucléaire usé	738	562
Gestion à long terme des déchets radioactifs	150	150
Déconstruction des centrales	257	287
Autres provisions pour charges <sup>(1)</sup>	113	444
<b>Reprises sur provisions pour charges</b>	<b>2 397</b>	<b>2 211</b>
<b>Reprises sur dépréciations</b>	<b>465</b>	<b>148</b>
<b>TOTAL REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 941</b>	<b>2 437</b>

(1) Dont 173 millions d'euros en 2011 de reprise relative à la provision concernant le TaRTAM sans équivalent en 2012.

## ➤ Note 7. Autres produits d'exploitation

(en millions d'euros)

	2012	2011
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>560</b>	<b>647</b>

Sont comptabilisés notamment dans cette rubrique, en application de l'avis du Comité d'urgence n°2004-C du 23 mars 2004, les droits d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'État pour l'année écoulée et utilisés.

## ➤ Note 8. Consommations de l'exercice en provenance de tiers

(en millions d'euros)	2012	2011
Achats consommés de combustibles <sup>(1)</sup>	4 265	3 116
Achats d'énergie <sup>(2)</sup>	12 013	10 696
Achats de services et autres achats consommés de biens <sup>(3)</sup>	18 527	18 396
<b>TOTAL CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DE TIERS</b>	<b>34 805</b>	<b>32 208</b>

(1) Les achats consommés de combustibles comprennent les coûts relatifs aux matières premières pour la production d'énergie (combustible nucléaire, matières fissiles, charbon, fioul, gaz) ainsi que les achats de prestations rattachées au cycle du combustible nucléaire.

(2) L'augmentation des achats d'énergie porte principalement sur les obligations d'achats photovoltaïques et éoliens.

(3) Cette rubrique porte notamment les redevances d'accès au réseau de distribution facturées par la filiale ERDF, qui intègrent l'augmentation du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

## ➤ Note 9. Impôts, taxes et versements assimilés

(en millions d'euros)	2012	2011
Impôts et taxes sur rémunérations	145	142
Impôts et taxes liés à l'énergie <sup>(1)</sup>	1 006	1 398
Contribution Économique Territoriale	466	457
Taxes Foncières	362	355
Autres impôts et taxes	254	257
<b>TOTAL IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>2 233</b>	<b>2 609</b>

(1) Un produit à recevoir de 98 millions d'euros est comptabilisé en 2012 suite à la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en date du 9 octobre 2012 arrêtant la charge définitive au titre du dispositif TaRTAM. En 2011, une contribution de 316 millions d'euros avait été enregistrée dans les comptes annuels. Le TaRTAM a été supprimé à compter de la mise en place effective du dispositif de l'ARENH le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## ➤ Note 10. Charges de personnel

(en millions d'euros)	2012	2011
Salaires et traitements	3 687	3 600
Charges sociales	2 551	2 161
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>6 238</b>	<b>5 761</b>

L'augmentation des charges de personnel est principalement liée à l'évolution des charges sociales conformément au décret 2011-2087 du 30 décembre 2011.

	2012			2011
	Statut IEG	Autres	Total	Total
Cadres	27 441	348	27 789	26 030
Exécutions, Agents de maîtrise et Techniciens	36 342	172	36 514	36 449
<b>TOTAL EFFECTIFS MOYENS</b>	<b>63 783</b>	<b>520</b>	<b>64 303</b>	<b>62 479</b>

Les effectifs moyens sont présentés en équivalent temps plein.

## ➤ Note 11. Dotations aux amortissements

(en millions d'euros)	2012	2011
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	116	104
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles du :		
■ domaine propre	2 004	1 770
■ domaine concédé <sup>(1)</sup>	203	195
<b>Dotations aux amortissements des immobilisations</b>	<b>2 323</b>	<b>2 069</b>
<b>Dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunts et autres charges à étaler</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 354</b>	<b>2 100</b>

(1) Les dotations relèvent du domaine des concessions « Distribution publique » des Systèmes Énergétiques Insulaires et des concessions « Forces Hydrauliques ».

## ➤ Note 12. Dotations aux provisions et aux dépréciations

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Provisions pour risques</b>	<b>141</b>	<b>90</b>
Pensions et obligations assimilées	708	515
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	17	16
Gestion du combustible nucléaire usé	432	396
Gestion à long terme des déchets radioactifs	46	36
Déconstruction des centrales et derniers cœurs <sup>(1)</sup>	912	11
Autres provisions pour charges	113	218
<b>Provisions pour charges</b>	<b>2 228</b>	<b>1 192</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>213</b>	<b>176</b>
<b>TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>2 582</b>	<b>1 458</b>

(1) 610 millions d'euros relatifs à la révision du devis pour la déconstruction des centrales nucléaires définitivement à l'arrêt (centrales UNGG, Creys-Malville, Brennilis et Chooz A). Le devis et le planning ont été revus pour prendre en compte le retour d'expérience industriel, les aléas et évolutions réglementaires.

## ➤ Note 13. Autres charges d'exploitation

(en millions d'euros)	2012	2011
Émissions de gaz à effet de serre	146	201
Autres charges d'exploitation	843	863
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>989</b>	<b>1 064</b>

## ➤ Note 14. Résultat financier

(en millions d'euros)	2012	2011
Produits financiers de participations <sup>(1)</sup>	2 478	1 047
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé <sup>(2)</sup>	1 039	344
Autres intérêts et produits assimilés <sup>(3)</sup>	408	827
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges <sup>(4)</sup>	975	424
Résultat de change	93	112
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	27	61
Dotations financières aux amortissements et provisions <sup>(5)</sup>	(3 015)	(3 344)
Intérêts et charges assimilées <sup>(6)</sup>	(2 023)	(2 158)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(18)</b>	<b>(2 687)</b>

(1) En 2012, EDEV a versé 964 millions d'euros de dividendes et EDF International 540 millions d'euros sans équivalent en 2011.

(2) Ce poste inclut notamment, en 2012, un produit de 629 millions d'euros au titre des coûts de portage passés cumulés de la CSPE (voir note 3.1).

(3) La variation provient pour l'essentiel d'un abandon de créance en 2011 par le Commissariat de l'Énergie Atomique (CEA) pour un montant de 319 millions d'euros relatif à un prêt que le CEA avait accordé à EDF dans le cadre de la construction de la centrale de Creys-Malville.

(4) Ce poste comprend notamment, en 2012, les reprises de provisions :

- sur les titres de participation de la Gérance Générale Foncière (GGF) pour 212 millions d'euros consécutif à l'augmentation de capital d'EDF Immo par apport en nature de ces titres,

- sur les actifs dédiés pour 317 millions d'euros. En 2011, cette dernière représentait 84 millions d'euros.

(5) Ce poste se compose principalement des charges d'actualisation relevant des provisions à long terme (nucléaire et avantages du personnel). La hausse des effets de l'actualisation des provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction des centrales nucléaires et derniers cœurs observée sur l'exercice 2012 génère une charge de 244 millions d'euros liée à la révision du taux d'actualisation (voir note 30.3.1). En 2011, les dotations aux provisions portaient, notamment, sur les titres Véolia (272 millions d'euros), les titres GGF (212 millions d'euros) et les actifs dédiés (293 millions d'euros).

(6) La variation provient pour l'essentiel des charges liées aux passifs financiers court terme.

## ➤ Note 15. Résultat exceptionnel

**Au 31 décembre 2012 :** le résultat exceptionnel représente un produit net de 196 millions d'euros dont les principaux éléments sont :

- des reprises nettes sur les amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 199 millions d'euros ;
- une moins value de 212 millions d'euros concernant les titres GGF dans le cadre de l'apport en nature des titres GGF et Sofilo à EDF Immo compensée par une reprise de dépréciation des titres GGF de même montant en résultat financier ;

- une plus value de 86 millions d'euros liée à l'apport en nature à EDEV des titres EDF Énergies Nouvelles antérieurement détenus par EDF, correspondant à la différence entre la valeur des titres EDEV et la valeur nette comptable des titres EDF Énergies Nouvelles.

**Au 31 décembre 2011 :** le résultat exceptionnel représente un produit net de 197 millions d'euros dont le principal élément correspond aux reprises nettes sur les amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 185 millions d'euros.

## ➤ Note 16. Impôts sur les bénéfices

### 16.1 Groupe fiscal

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988, la société intégrante EDF et ses filiales intégrées forment entre elles un groupe soumis au régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A à 223 U du Code général des impôts. Le périmètre d'intégration de l'exercice 2012 comprend 110 filiales dont RTE Réseau de Transport d'Électricité, ERDF, EDF International et des nouvelles entrantes telles qu'EDF Énergies Nouvelles et ses filiales.

### 16.2 Impôt sur les sociétés

La société intégrante EDF, conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle et des contributions additionnelles à l'impôt sur les sociétés (contribution sociale, contribution exceptionnelle de 5 % de l'impôt sur les sociétés et contribution de 3 % sur les distributions).

La convention d'intégration fiscale liant les sociétés membres du groupe fiscal prévoit le principe de neutralité. En application de ce principe, chaque filiale verse à la société intégrante à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposable distinctement.

La convention d'intégration fiscale conclue entre EDF et les filiales membres du groupe fiscal prévoit qu'EDF restitue à ses filiales déficitaires l'économie d'impôt procurée par leurs déficits au rythme de la réalisation de leurs bénéfices futurs et en application des règles de droit commun d'utilisation des déficits.

La société intégrante EDF enregistre une charge d'impôt de 460 millions d'euros au titre de l'exercice 2012. Cette charge se décompose comme suit :

- 413 millions d'euros au titre du résultat courant bénéficiaire 2012 ;
- 122 millions d'euros au titre du résultat exceptionnel ;
- (75) millions d'euros au titre des retraitements liés à l'intégration fiscale.

### 16.3 Situation fiscale différée ou latente

La fiscalité latente et différée n'est pas traduite dans les comptes individuels. Les impôts différés traduisent l'effet des différences entre les bases comptables et les bases fiscales. Il s'agit notamment des différences temporaires constatées dans le rythme d'enregistrement des charges et produits :

- les impôts différés actifs traduisent des charges qui seront fiscalement déductibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale ;
- les impôts différés passifs traduisent soit des anticipations de déductions fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui entraîneront un accroissement de l'assiette fiscale.

Les bases d'impôts différés et latents évoluent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Variation
<b>1. Différences temporaires générant un actif d'impôt</b>			
- Provisions non déductibles <sup>(1)</sup>	(10 980)	(11 720)	740
- Instruments financiers et écarts de conversion	(3 295)	(3 104)	(191)
- Autres	(246)	(255)	9
<b>Total actif d'impôt - taux normal</b>	<b>(14 521)</b>	<b>(15 079)</b>	<b>558</b>
<b>2. Différences temporaires générant un passif d'impôt</b>			
- Instruments financiers et écarts de conversion	2 875	2 859	16
- Autres	501	-	501
<b>Total passif d'impôt - taux normal</b>	<b>3 376</b>	<b>2 859</b>	<b>517</b>
- Plus value en sursis d'imposition	79	79	-
<b>Total passif d'impôt - taux réduit</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>-</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE (EN BASE)</b>	<b>(11 066)</b>	<b>(12 141)</b>	<b>1 075</b>
Dette future d'impôt au taux de droit commun	(3 838)	(4 207)	369
Dette future d'impôt au taux réduit	1	1	-

(1) Concerne principalement les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

## ➤ Note 17. Valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2012
Logiciels	557	112	40	629
Autres <sup>(1)</sup>	446	319	275	490
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 003</b>	<b>431</b>	<b>315</b>	<b>1 119</b>
Terrains	115	5	3	117
Constructions et agencements de terrains	9 096	197	65	9 228
Tranches de production nucléaires	46 833	2 278	1 003	48 108
Matériel et outillage industriel hors réseau	10 061	999	119	10 941
Réseau du domaine propre	781	73	1	853
Autres immobilisations corporelles	1 098	156	52	1 202
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre</b>	<b>67 984</b>	<b>3 708</b>	<b>1 243</b>	<b>70 449</b>
Terrains	38	1	-	39
Constructions et agencements de terrains	8 861	168	3	9 026
Matériel et outillage industriel hors réseau	1 343	49	68	1 324
Réseau du domaine concédé	2 093	107	27	2 173
Autres immobilisations corporelles	11	-	-	11
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé <sup>(2)</sup></b>	<b>12 346</b>	<b>325</b>	<b>98</b>	<b>12 573</b>
Immobilisations corporelles <sup>(3)</sup>	6 769	4 211	3 283	7 697
Immobilisations incorporelles	1 014	274	123	1 165
Avances et acomptes versés sur commandes	1 368	494	-	1 862
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>9 151</b>	<b>4 979</b>	<b>3 406</b>	<b>10 724</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 484</b>	<b>9 443</b>	<b>5 062</b>	<b>94 865</b>

(1) L'augmentation de 319 millions d'euros comprend 166 millions d'euros liés à l'allocation par l'État des droits d'émission de gaz à effet de serre en 2012 et la diminution de 275 millions d'euros comprend 201 millions d'euros liés à la restitution à l'État en 2012 des droits 2011.

(2) Les immobilisations du domaine concédé relèvent des Systèmes Energétiques Insulaires ainsi que des concessions de Forces Hydrauliques.

(3) Les investissements réalisés au cours de la période concernent principalement les équipements nucléaires des centrales existantes, la construction de la centrale EPR à Flamanville et la rénovation des centrales thermiques. Par ailleurs, le renforcement du schéma de gestion a permis une amélioration du suivi des dépenses de maintenance courante et des contrôles planifiés réalisés à intervalles réguliers. Ces contrôles relèvent de la qualification d'inspections majeures et sont immobilisés.

## ➤ Note 18. Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	Montants cumulés au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Montants cumulés au 31/12/2012
Logiciels	238	102	40	300
Autres	72	13	3	82
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>310</b>	<b>115</b>	<b>43</b>	<b>382</b>
Terrains et constructions	5 874	244	55	6 063
Tranches de production nucléaire	32 012	1 705	1 296	32 421
Matériel et outillage industriel hors réseau	6 945	472	114	7 303
Réseau du domaine propre	307	32	-	339
Autres immobilisations corporelles	704	87	50	741
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre</b>	<b>45 842</b>	<b>2 540</b>	<b>1 515</b>	<b>46 867</b>
Terrains et constructions	5 586	153	2	5 737
Matériel et outillage industriel hors réseau	975	20	27	968
Réseau du domaine concédé	810	51	6	855
Autres immobilisations corporelles	11	-	-	11
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé</b>	<b>7 382</b>	<b>224</b>	<b>35</b>	<b>7 571</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53 534</b>	<b>2 879</b>	<b>1 593</b>	<b>54 820</b>

## ➤ Note 19. Actifs dédiés

### 19.1 Réglementation

La loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application prescrivent d'affecter des actifs, appelés actifs dédiés, à la sécurisation du financement des charges de démantèlement des installations nucléaires ainsi qu'au stockage de longue durée des déchets radioactifs (combustible usé et provenant du démantèlement). Ces textes régissent le mode de constitution de ces actifs dédiés, la gestion des fonds elle-même et leur gouvernance. Ces actifs sont clairement identifiés et isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers de l'entreprise et font l'objet d'un suivi et d'un contrôle particulier tant du Conseil d'administration que de l'autorité administrative.

L'objectif initial visé par ces textes était de constituer et de maintenir dès le 29 juin 2011 la totalité de la couverture du coût actualisé des obligations nucléaires de long terme. La loi NOME votée en 2010 a instauré sous conditions un report de 5 ans de l'échéance de constitution des actifs dédiés.

Le décret du 29 décembre 2010 a rendu les actions de la société RTE éligibles aux actifs dédiés sous certaines conditions et après autorisation administrative. Les conditions réglementaires étant remplies et après accord de l'autorité administrative, l'affectation aux actifs dédiés de 50 % des titres de la société a été réalisée le 31 décembre 2010.

### 19.2 Composition et évaluation des actifs dédiés

Les actifs dédiés sont constitués de placements diversifiés obligataires et d'actions et, depuis le 31 décembre 2010 suite à l'accord de l'autorité administrative, de 50 % des titres RTE.

Par la réglementation qui les gouverne, les actifs dédiés constituent une catégorie d'actifs tout à fait spécifique.

#### 19.2.1 Placements diversifiés obligataires et actions

Une partie de ces placements est constituée d'obligations détenues directement par EDF. L'autre partie est constituée d'OPCVM spécialisés sur les grands marchés internationaux gérés par des sociétés de gestion. Il s'agit soit de Sicav ou FCP ouverts, soit de FCP réservés constitués pour l'entreprise et à son usage exclusif, celle-ci n'intervenant pas dans la gestion de ces fonds.



Ces actifs dédiés sont organisés et gérés conformément à une allocation stratégique fixée par le Conseil d'administration, et communiquée à l'autorité administrative. Cette allocation stratégique vise à répondre à l'objectif global de couverture sur le long terme et structure la composition et la gestion du portefeuille dans son ensemble. Elle prend notamment en compte dans sa détermination les cycles boursiers des marchés internationaux pour lesquels l'inversion statistique généralement constatée entre les cycles des marchés actions et ceux des marchés de taux – ainsi qu'entre les secteurs géographiques – a conduit à définir un indicateur global de référence composite et d'autre part, le maintien de cette politique d'investissement à long terme.

## 19.2.3 Valorisation du portefeuille d'actifs dédiés

Les actifs dédiés sont classés au bilan en fonction de leur nature comptable : titres de participation, titres immobilisés de l'activité de portefeuille ou valeurs mobilières de placement. Ils sont valorisés selon les principes comptables présentés dans la note 1.

La composition du portefeuille au 31 décembre 2012 est la suivante :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur nette comptable	Juste valeur ou valeur de réalisation	Valeur nette comptable	Juste valeur ou valeur de réalisation
<i>(en millions d'euros)</i>				
Titres de participations - RTE	2 015	2 393	2 015	2 310
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	13 864	15 218	12 058	12 734
Autres immobilisations financières	-	-	1	1
<b>Total actifs dédiés - immobilisations financières</b>	<b>15 879</b>	<b>17 611</b>	<b>14 074</b>	<b>15 045</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-	578	576
<b>Total actifs dédiés avant couverture</b>	<b>15 879</b>	<b>17 611</b>	<b>14 652</b>	<b>15 621</b>
Instrument de couverture et autres éléments	-	15	-	(20)
<b>TOTAL ACTIFS DÉDIÉS APRÈS COUVERTURE</b>	<b>15 879</b>	<b>17 626</b>	<b>14 652</b>	<b>15 601</b>

La valeur nette comptable et la juste valeur comprennent les intérêts courus non échus.

## 19.2.4 Évolution du portefeuille d'actifs dédiés sur l'exercice 2012

Les dotations de trésorerie, suspendues du fait des conditions de marché depuis le mois d'octobre 2011, ont repris en janvier 2012, et s'établissent à 737 millions d'euros pour l'année 2012 (315 millions d'euros en 2011).

Du fait d'un contexte marqué par la crise des dettes souveraines européennes, EDF a maintenu en 2012 sa politique d'investissement prudente d'une

## 19.2.2 Titres RTE

L'affectation des titres RTE a permis à EDF de diversifier son portefeuille d'actifs dédiés et d'en réduire la volatilité : les actifs d'infrastructure tels que RTE présentent en effet une rentabilité prévisible et faiblement corrélée aux autres catégories d'actifs financiers comme les actions et les obligations.

La société restant détenue par EDF à 100 %, les titres demeurent classés en titres de participation. La valeur des titres affectés aux actifs dédiés est de 2 393 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette valeur correspond à la valeur nette consolidée de 50 % de la participation du Groupe dans RTE.

part en maintenant une exposition maîtrisée sur l'Italie et négligeable sur les pays les plus durement touchés de la zone Euro (Grèce, Portugal, Irlande, Espagne) et d'autre part en allégeant sa position sur les obligations souveraines allemandes aux rendements jugés trop bas.

Des retraits pour un montant de 350 millions d'euros ont été effectués à hauteur des décaissements au titre des obligations nucléaires de long terme à couvrir en 2012 (378 millions d'euros en 2011).

## 19.3 Coût actualisé des obligations nucléaires de long terme

Les obligations nucléaires de long terme visées par la réglementation relative aux actifs dédiés figurent dans les comptes d'EDF pour les montants suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en millions d'euros)</i>		
Provision pour gestion à long terme des déchets radioactifs	7 113	6 722
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	12 578	11 366
Provisions derniers cœurs - part relative aux coûts futurs de gestion à long terme des déchets radioactifs	434	389
<b>COÛT ACTUALISÉ DES OBLIGATIONS NUCLÉAIRES DE LONG TERME</b>	<b>20 125</b>	<b>18 477</b>

## ➤ Note 20. Immobilisations financières

### 20.1 Variations des immobilisations financières

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Variation de change	Reclassement	Valeur brute au 31/12/2012
Participations <sup>(1)</sup>	52 657	8 473	3 168	-	-	57 962
Créances rattachées aux participations <sup>(2)</sup>	1 045	153	1 000	-	-	198
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille	13 172	8 000	6 462	-	-	14 710
Autres titres immobilisés	34	134	128	-	-	40
Prêts	15	1	2	-	-	13
Prêts aux filiales <sup>(3)</sup>	4 681	1 618	2 769	69	-	3 599
Dépôts et cautionnements et autres	134	38	95	-	-	77
Créance CSPE <sup>(4)</sup>	-	629	-	-	4 250	4 879
<b>Total</b>	<b>71 738</b>	<b>19 046</b>	<b>13 624</b>	<b>69</b>	<b>4 250</b>	<b>81 478</b>

(en millions d'euros)	Valeur au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variation de change	Reclassement	Valeur au 31/12/2012
Provisions sur participations et créances rattachées <sup>(5)</sup>	(1 150)	(9)	364	-	-	(795)
Provisions sur TIAP et autres titres immobilisés <sup>(6)</sup>	(823)	(48)	331	-	-	(540)
<b>Total</b>	<b>(1 973)</b>	<b>(57)</b>	<b>695</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 335)</b>

<b>VALEUR NETTE</b>	<b>69 765</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80 143</b>
---------------------	---------------	----------	----------	----------	----------	---------------

(1) La variation de ce poste correspond pour l'essentiel aux opérations suivantes réalisées en 2012 :

- la souscription à l'augmentation du capital d'EDEV par souscription en numéraire pour 1 900 millions d'euros et par apport en nature des titres EDF Énergies Nouvelles pour 1 542 millions d'euros,
- la sortie des titres EDF Énergies Nouvelles dans le cadre de l'augmentation du capital d'EDEV pour (1 456) millions d'euros,
- la souscription à l'augmentation du capital d'EDF Immo pour 1 361 millions d'euros,
- la sortie des titres de la Gérance Générale Foncière (GGF) (472) millions d'euros et SOFILO (1 088) millions d'euros par apport en nature suite à l'augmentation du capital d'EDF Immo,
- la souscription à l'augmentation du capital de C3 pour 2 169 millions d'euros,
- la souscription à l'augmentation du capital de Wagram 4 pour 1 491 millions d'euros,
- la sortie des titres de la Centrale Sidérurgique de Richemont (CSR) pour (152) millions d'euros, consécutif à la fusion par voie d'absorption par EDF.

(2) Remboursement de l'avance de 1 milliard d'euros consentie à EDEV en 2011.

(3) L'en-cours des prêts aux filiales au 31 décembre 2012 est de 3 599 millions d'euros, dont 1 501 millions d'euros pour EDEV, 1 174 millions d'euros pour RTE.

(4) Suite à l'accord de l'État, part de la créance donnant lieu à échéancier de remboursement et à rémunération.

(5) Dont une reprise de provision de 212 millions d'euros constituée en 2011 sur les titres de GGF dans le cadre de l'apport en nature à EDF Immo des titres GGF et Sofilo. La provision de 152 millions d'euros sur les titres de la CSR a été reprise suite à l'opération d'absorption de la CSR par EDF.

(6) Une reprise de 317 millions d'euros à fin décembre 2012 concerne les actifs dédiés.

## 20.2 Filiales et participations détenues à plus de 50 %

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable des titres détenus	Dépréciations 31/12/2012	% du capital détenu	Capitaux propres 31/12/2011	Résultat de l'exercice 2011	Dividendes reçus en 2012	Chiffre d'affaires 2011
<b>I. Filiales</b>							
<b>* Sociétés Holdings</b>							
EDEV	4 710	-	100	1 595	46	964	1
EDF International	25 930	-	100	24 265	829	540	-
MNTC	2 095	275	100	2 006	3	-	-
EDF Production Electrique Insulaire SAS	496	-	100	432	-	-	ns
EDF Holding SAS	1 950	-	100	2 251	247	235	-
Société C3	9 896	-	100	7 739	ns	-	-
Wagram 4	3 168	425	100	1 629	ns	-	-
EDF Immo	1 361	-	100	-	-	245	-
<b>* Sociétés industrielles et commerciales</b>							
<b>En France</b>							
Centrale Electrique Rhénane de Gamsheim	3	-	50	11	-	-	5
Dalkia Investissement	200	-	50	262	38	19	3
RTE Réseau de Transport d'Électricité <sup>(1)</sup>	4 030	-	100	5 316	233	140	4 197
Électricité Réseau Distribution France (ERDF)	2 700	-	100	3 543	589	308	12 262
<b>À l'étranger</b>							
Emosson	14	14	50	115	-	-	30
Rheinkraftwerk Iffezheim (RKI)	3	-	50	94	2	1	13
Forces Motrices du Châtelot	1	-	50	12	ns	-	4
<b>* Sociétés et Établissements financiers</b>							
Sapar Finance	3	-	100	1	-	-	ns
<b>* Autres (GIE EIFER)</b>	<b>77</b>	<b>76</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>56 637</b>	<b>790</b>	-	-	-	<b>2 452</b>	-

ns : non significatif (inférieur à 500 000 euros).

(1) Dont 50 % des titres affectés aux actifs dédiés.

## 20.3 Filiales et participations détenues à moins de 50 %

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable des titres détenus	Dépréciations 31/12/2012	% du capital détenu	Capitaux propres 31/12/2011	Résultat de l'exercice 2011	Dividendes reçus en 2012
<b>I. Filiales</b>						
Total I Report des filiales	56 637	790				2 452
<b>II Participations</b>						
II.1 Dont la quote-part détenue par EDF est inférieure à 50% et supérieure ou égale à 10%						
<b>* Sociétés industrielles et commerciales</b>						
<b>En France</b>						
Dalkia International	425	-	24	1 570	39	-
Dalkia Holding	897	-	34	1 335	83	26
<b>Total II.1</b>	<b>1 322</b>	<b>-</b>				<b>26</b>
II.2 Dont la quote-part détenue par EDF est inférieure à 10% dont :						
<b>Autres</b>						
Autres	2	-	-	-	-	-
<b>À l'étranger</b>						
Forces Motrices de Mauvoisin	1	-	10	97	4	ns
<b>Total II.2</b>	<b>3</b>	<b>-</b>				<b>-</b>
<b>Total II</b>	<b>1 325</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26</b>
<b>Total brut des filiales et participations</b>	<b>57 962</b>	<b>790</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 478</b>
<b>TOTAL NET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>57 172</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

ns : non significatif (inférieur à 500 000 euros).

## 20.4 Portefeuille de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Juste valeur	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Juste valeur
(en millions d'euros)						
<b>VALEUR DU PORTEFEUILLE DE TIAP</b>	<b>13 172</b>	<b>12 357</b>	<b>13 073</b>	<b>14 710</b>	<b>14 177</b>	<b>15 531</b>

La valeur brute des TIAP regroupe, au 31 décembre 2012, pour 14 053 millions d'euros d'actifs dédiés et pour 657 millions d'euros un portefeuille d'actions.

## 20.5 Variations des actions propres

Un programme de rachat d'actions de la Société autorisé par l'Assemblée générale du 9 juin 2006 a été mis en œuvre par le Conseil d'administration dans la limite de 10 % des actions composant le capital social de la Société et ce, pour une durée initiale de 18 mois, reconduite pour 12 mois puis tacitement chaque année.

Dans le cadre de ce programme qui a fait l'objet d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 8 398 898 actions ont été achetées en 2012 pour un montant total de 134 millions d'euros et 7 413 159 actions ont été vendues pour un montant total de 119 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2012
<b>ACTIONS PROPRES</b>	<b>23</b>	<b>134</b>	<b>(127)</b>	<b>30</b>

Le nombre d'actions propres comptabilisées dans la rubrique «TIAP» et détenues au 31 décembre 2012 s'élève à 2 110 739 actions pour une valeur de 30 millions d'euros.

## ➤ Note 21. Informations concernant les entreprises liées

### 21.1 Relations avec les filiales

	Créances d'EDF <sup>(1)</sup>		Dettes d'EDF <sup>(1)</sup>		Charges financières	Produits financiers (hors dividendes)
	Prêts	Créances d'exploitation	Dettes nettes inscrites en compte courant financier	Dettes d'exploitation		
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Sociétés</b>						
RTE	1 174	252	-	149	-	65
EDEV	1 501	-	-	-	-	6
EDF Energy	-	151	-	227	-	5
EDF Énergies Nouvelles	420	-	-	-	-	29
EDF International	-	-	-	-	-	-
ERDF	-	146	-	2 212	-	-
EDF Trading	284	870	-	1 121	-	7
Dalkia International	94	-	-	-	-	8
EDF Polska	76	-	-	-	-	2
EDF Energy UK Ltd	-	-	-	-	-	2
Compte courant ERDF	-	-	-	266	-	-
Convention de Trésorerie Groupe avec les filiales	-	-	7 776	-	(14)	-
Convention d'intégration fiscale <sup>(2)</sup>	-	198	-	1 094	-	-
Convention de Placement des liquidités des filiales	-	-	5 823	-	(71)	-

(1) Créances et dettes supérieures à 50 millions d'euros.

(2) Dont EDF International pour 877 millions d'euros en dettes.

## 21.2 Relations avec l'État et les sociétés participations de l'État

### 21.2.1 Relations avec l'État

L'État détient 84,4 % du capital d'EDF au 31 décembre 2012. L'État a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Conformément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'État est l'actionnaire majoritaire, EDF est soumis à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'État, aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Un accord sur le suivi des investissements de croissance externe, conclu entre l'État et EDF le 27 juillet 2001, impose des procédures d'agrément préalable et d'information, préalable ou non, de l'État pour certains projets de prise, d'extension ou de cession de participations par EDF. Cet accord a par ailleurs mis en place une procédure de suivi des résultats de ces opérations de croissance externe.

Le contrat de service public entre l'État et EDF a été signé le 24 octobre 2005. Ce contrat a pour objet de constituer le cadre de référence des missions de service public que le législateur a confié à EDF pour une durée indéterminée, la loi du 9 août 2004 ne fixant pas de durée au contrat.

Par ailleurs, EDF participe, à l'instar des autres producteurs d'électricité, à la programmation pluriannuelle des investissements de production arrêtée par le ministre chargé de l'énergie, qui fixe notamment les objectifs en matière de répartition des capacités de production.

Enfin, l'État intervient dans le cadre de la réglementation des marchés de l'électricité et du gaz. Il accorde notamment les autorisations de construction et d'exploitation des installations de production, et intervient dans la fixation des tarifs de vente aux clients restés au tarif réglementé, des tarifs de transport et de distribution mais également dans la détermination du prix de l'ARENH – conformément à la loi NOME – ainsi que du montant de la Contribution au Service Public de l'Électricité.

### 21.2.2 Relations avec les entreprises du secteur public

EDF réalise des transactions courantes avec les entreprises du secteur public, qui concernent essentiellement la fourniture d'électricité.

Les transactions auprès d'AREVA portent sur l'achat et l'enrichissement d'uranium, l'achat de combustible nucléaire, les opérations de maintenance de centrales, l'achat d'équipements ainsi que les prestations de transport, l'entreposage, le traitement et le recyclage du combustible utilisé.

EDF et AREVA NC ont signé le 15 décembre 2008 un contrat de fourniture de services d'enrichissement d'uranium pour la période 2013-2032.

EDF et AREVA ont signé le 19 décembre 2008 un accord cadre portant sur les contrats de gestion du combustible utilisé pour la période post 2007. En application de cet accord, EDF et AREVA ont signé le 12 juillet 2010 deux contrats : « l'Accord Traitement - Recyclage EDF-AREVA NC » et le « Protocole transactionnel relatif à la reprise et au conditionnement des déchets d'EDF, aux opérations de mise à l'arrêt définitif et démantèlement de l'usine AREVA NC de La Hague ».

Pour les centrales nucléaires du palier 1300 MW, EDF et AREVA ont signé :

- en 2011, un contrat pour la fourniture de 32 générateurs de vapeur et d'autre part un contrat pour la rénovation des systèmes de contrôle-commande ;
- en août 2012, un contrat de prestations liées aux opérations de remplacement des premiers générateurs de vapeur.

EDF et AREVA MINES ont par ailleurs signé le 31 juillet 2012 deux contrats de fourniture de concentrés d'uranium naturel pour la période 2014-2035.

De plus, EDF détient des titres AREVA pour 123 millions d'euros au 31 décembre 2012.

## ➤ Note 22. Stocks et en-cours

	Matières premières		Autres approvisionnements	En cours de production et autres stocks	Total
	Combustible Nucléaire	Autres combustibles			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeur brute au 31/12/2011	7 436	535	851	18	8 840
Provisions au 31/12/2011	(13)	-	(158)	-	(171)
<b>Valeur nette au 31/12/2011</b>	<b>7 423</b>	<b>535</b>	<b>693</b>	<b>18</b>	<b>8 669</b>
Valeur brute au 31/12/2012	7 836	463	996	21	9 316
Provisions au 31/12/2012	(14)	-	(162)	-	(176)
<b>VALEUR NETTE AU 31/12/2012</b>	<b>7 822</b>	<b>463</b>	<b>834</b>	<b>21</b>	<b>9 140</b>

## ➤ Note 23. Créances

(en millions d'euros)	Degré d'exigibilité			Montant brut au 31/12/2012	Montant brut au 31/12/2011
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Créances rattachées à des participations	198	-	-	198	1 045
Prêts	4	5	4	13	15
Autres immobilisations financières <sup>(1)</sup>	2 858	799	19	3 676	4 815
Créance CSPE <sup>(2)</sup>	-	4 086	793	4 879	-
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>3 060</b>	<b>4 890</b>	<b>816</b>	<b>8 766</b>	<b>5 875</b>
- Créances clients et comptes rattachés :					
Factures établies	2 499	-	-	2 499	2 547
Factures à établir <sup>(3)</sup>	10 686	-	-	10 686	9 373
- Autres créances d'exploitation <sup>(4)</sup>	3 638	65	3	3 706	6 694
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>16 823</b>	<b>65</b>	<b>3</b>	<b>16 891</b>	<b>18 614</b>
Instruments de trésorerie <sup>(5)</sup>	1 151	1 393	257	2 801	2 807
Charges constatées d'avance <sup>(6)</sup>	535	93	707	1 335	603
Avances et acomptes versés sur commandes	683	55	168	906	796
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>22 252</b>	<b>6 496</b>	<b>1 951</b>	<b>30 699</b>	<b>28 695</b>

(1) Concerne principalement les prêts accordés aux filiales.

(2) Suite à l'accord avec les pouvoirs publics, la créance constituée du déficit de la CSPE au 31 décembre 2012 a été transférée des « Autres créances d'exploitation » à « Créances de l'actif immobilisé » pour un montant de 4 250 millions d'euros (voir note 3.1). Dans ce cadre, le produit financier de 629 millions d'euros correspondant aux coûts de portage supportés par EDF est également enregistré à ce niveau.

(3) Concerne principalement les créances relatives à l'énergie livrée non facturée.

(4) Dont 2 034 millions d'euros de créances sur l'État au titre des impôts et taxes et 997 millions d'euros de Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE). Dans le cadre de l'accord signé avec les pouvoirs publics (voir note 3.1), un montant de 4 250 millions d'euros correspondant au déficit de la CSPE au 31 décembre 2012 a été reclassé en créances de l'actif immobilisé.

(5) Correspond aux gains latents sur instruments de change.

(6) En 2012, les charges constatées d'avance intègrent des versements passés au titre des prestations futures relatives à la gestion du combustible utilisé dont la contrepartie figure au niveau des provisions liées à la production nucléaire (voir note 30).

## ➤ Note 24. Valeurs mobilières de placement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Variation de l'exercice
VMP Actions propres	3	3	-
OPCVM en euros	3 282	2 190	1 092
TCN court terme en euros et en devises inférieurs à 3 mois <sup>(1)</sup>	392	777	(385)
TCN court terme en euros et en devises supérieurs à 3 mois <sup>(1)</sup>	1 315	2 722	(1 407)
TCN moyen et long terme	394	394	-
Obligations en euros	3 515	2 908	607
Autres valeurs mobilières de placement	53	56	(3)
<b>Valeur brute</b>	<b>8 954</b>	<b>9 050</b>	<b>(96)</b>
Provisions	(7)	(1)	(6)
<b>VALEUR NETTE VMP</b>	<b>8 947</b>	<b>9 049</b>	<b>(102)</b>

(1) Les TCN court terme en euros comprennent, au 31 décembre 2011, 578 millions d'euros d'actif dédiés sans équivalent au 31 décembre 2012.

## ➤ Note 25. Réconciliation de la trésorerie et équivalents de trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	31/12/2011	Variation
Valeurs Mobilières de Placement	8 954	9 050	(96)
Disponibilités	3 685	3 194	491
<b>Sous-total à l'actif du bilan</b>	<b>12 639</b>	<b>12 244</b>	<b>395</b>
OPCVM en euros	(3 282)	(2 190)	(1 092)
TCN en euros supérieurs à 3 mois	(1 315)	(2 722)	1 407
Obligations	(3 515)	(2 908)	(607)
Actions propres	(3)	(3)	-
Intérêts courus sur VMP supérieurs à 3 mois	(53)	(56)	3
TCN en euros moyen et long terme	(394)	(394)	-
<b>VMP incluses dans les actifs financiers du tableau de flux de trésorerie</b>	<b>(8 562)</b>	<b>(8 273)</b>	<b>(289)</b>
Avances de trésorerie accordées aux filiales (conventions de <i>cash pooling</i> ) incluses dans le poste « Autres créances d'exploitation » du bilan	2	4	(2)
Avances de trésorerie reçues des filiales (conventions de <i>cash pooling</i> ) incluses dans le poste « Autres dettes d'exploitation » du bilan	(7 778)	(7 075)	(703)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>(3 699)</b>	<b>(3 100)</b>	<b>(599)</b>
Élimination de l'incidence des variations de change			(24)
Élimination des produits financiers sur disponibilités et équivalents			(68)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>			<b>(691)</b>

## ➤ Note 26. Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion nets présentent une perte latente de change de 175 millions d'euros. Ils comprennent à l'actif 279 millions d'euros concernant des emprunts en livres sterling non couverts et 33 millions

d'euros sur des emprunts couverts en dollars et au passif 128 millions d'euros concernant un emprunt en livres sterling partiellement couvert par des swaps de change.



## ➤ Note 27. Variations des capitaux propres

	Capital	Réserves et primes	Report à nouveau et acompte sur dividende	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement reçues	Provisions réglementées	Total capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Situation au 31/12/2010</b>	<b>924</b>	<b>10 879</b>	<b>3 863</b>	<b>1 492</b>	<b>127</b>	<b>6 734</b>	<b>24 019</b>
Affectation du résultat 2010	-	-	420	(420)	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	3	(1 072)	-	-	(1 069)
Résultat 2011	-	-	-	1 118	-	-	1 118
Augmentation de capital au 24/06/2011	6	300	-	-	-	-	306
Réduction de capital au 28/09/2011	(6)	(318)	-	-	-	-	(324)
Acompte sur dividendes	-	-	(1 053)	-	-	-	(1 053)
Autres variations	-	(46)	-	-	44	(185)	(187)
<b>Situation au 31/12/2011</b>	<b>924</b>	<b>10 815</b>	<b>3 233</b>	<b>1 118</b>	<b>171</b>	<b>6 549</b>	<b>22 810</b>
Affectation du résultat 2011	-	-	46	(46)	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(1 072)	-	-	(1 072)
Résultat 2012	-	-	-	3 566	-	-	3 566
Acompte sur dividendes	-	-	(1 053)	-	-	-	(1 053)
Autres variations	-	(13)	434	-	19	(226)	214
<b>SITUATION AU 31/12/2012</b>	<b>924</b>	<b>10 802</b>	<b>2 660</b>	<b>3 566</b>	<b>190</b>	<b>6 323</b>	<b>24 465</b>

### 27.1 Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 924 433 331 euros, composé de 1 848 866 662 actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, détenues à 84,4 % par l'État, 13,6 % par le public (institutionnels et particuliers), 1,9 % par les salariés et anciens salariés du Groupe et 0,1 % actions auto-détenues.

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi du 9 août 2004, l'État doit détenir à tout moment plus de 70 % du capital social.

### 27.2 Distributions de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012 a voté une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2011 de 1,15 euro par action en circulation. Compte tenu de l'acompte de 0,57 euro par action mis en paiement le 16 décembre 2011, le solde de 0,58 euro par action a été mis en paiement le 6 juin 2012 pour un montant de 1 072 millions d'euros.

Le 22 novembre 2012, le Conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte sur dividendes de 0,57 euro par action au titre de l'exercice 2012, mis en paiement en numéraire le 17 décembre 2012 pour un montant de 1 053 millions d'euros.

Conformément à la modification statutaire proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2011, les actionnaires détenant leurs actions de manière ininterrompue depuis deux ans au moins à la clôture de l'exercice et les ayant encore à la date de mise en paiement du dividende pourront bénéficier d'un dividende majoré de 10 %. Le nombre de titres donnant vocation au dividende majoré ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la société. Le dispositif prendra effet pour le paiement en 2014 du dividende au titre de l'exercice 2013.

### 27.3 Variations des capitaux propres

Au 31 décembre 2012, l'augmentation des capitaux propres de 1 655 millions d'euros se décompose de la façon suivante :

- 3 566 millions d'euros de résultat ;
- (1 072) millions d'euros représentant le solde de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2011, suite à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012, correspondant à 0,58 euro par action, mis en paiement le 6 juin 2012 ;
- (1 053) millions d'euros de distribution d'acompte sur dividendes versé en numéraire au titre de l'exercice 2012, correspondant à 0,57 euro par action, mis en paiement le 17 décembre 2012 ;
- 214 millions d'euros d'autres variations dont (226) millions d'euros de provisions réglementées et 431 millions d'euros d'impact en report à nouveau suite à la modification du mode de comptabilisation des inspections majeures des centrales au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Au 31 décembre 2011, la diminution des capitaux propres de 1 209 millions d'euros se décompose de la façon suivante :

- 1 118 millions d'euros de résultat 2011 ;
- (1 069) millions d'euros représentant le solde de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010, suite à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2011, correspondant à 0,58 euro par action, mis en paiement le 6 juin 2011 ;
- (1 053) millions d'euros de distribution d'acompte sur dividendes versé en numéraire au titre de l'exercice 2011, correspondant à 0,57 euro par action, mis en paiement le 16 décembre 2011 ;
- (18) millions d'euros de variations sur le compte prime d'émission résultant des opérations liées à l'offre publique d'achat et d'échange sur EDF Énergies Nouvelles et à l'annulation des titres auto-détenus ;
- (187) millions d'euros d'autres variations correspondant principalement aux reprises nettes de provisions réglementées pour (185) millions d'euros.

## ➤ Note 28. Passifs spécifiques des concessions

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Contre-valeur des biens	99	100
Écarts de réévaluation	998	1 012
Amortissement de caducité	71	51
<b>Concessions des Forces Hydrauliques</b>	<b>1 168</b>	<b>1 163</b>
Contre-valeur des biens	1 368	1 327
Financement du concessionnaire non amorti	(799)	(772)
Amortissement du financement du concédant	251	237
Participations reçues sur immobilisations en-cours du domaine concédé	11	13
<b>Concessions de Distribution Publique <sup>(1)</sup></b>	<b>831</b>	<b>805</b>
<b>PASSIFS SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS</b>	<b>1 999</b>	<b>1 968</b>

(1) Les passifs des concessions de distribution publique relèvent des Systèmes Énergétiques Insulaires (SEI).

## ➤ Note 29. Provisions pour risques et passifs éventuels

### 29.1 Provisions pour risques

(en millions d'euros)	31/12/2011	Dotations		Reprises			Autres	31/12/2012
		Exploitation	Financières	Suite à utilisation	Provision sans objet	Financières		
Provisions pour pertes de change	295	-	132	-	-	(87)	-	340
Provisions pour contrats déficitaires	148	112	19	(55)	-	-	(75)	149
Autres provisions pour risques	110	29	2	(19)	(5)	-	75	192
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>553</b>	<b>141</b>	<b>153</b>	<b>(74)</b>	<b>(5)</b>	<b>(87)</b>	<b>-</b>	<b>681</b>

## 29.2 Passifs éventuels

### Droits Individuels à la Formation (DIF)

La loi française du 4 mai 2004 permet à chaque salarié de bénéficier d'un Droit Individuel à la Formation de 20 heures par an minimum cumulable sur 6 ans. L'accord d'entreprise intervenu le 24 février 2006 précise pour EDF les conditions d'exercice de ce droit individuel à la formation en indiquant les formations éligibles au DIF. Les dépenses au titre de ces formations sont comptabilisées quand elles sont encourues.

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis s'élève à 6 326 051 heures dont 6 246 649 n'ayant pas donné lieu à demande.

### Réseau d'Alimentation Générale - Rejet du pourvoi de la Commission européenne

Par arrêt du 15 décembre 2009, le Tribunal de l'Union européenne avait annulé la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003 qualifiant d'aide d'État le traitement fiscal des provisions créées pour le renouvellement du Réseau d'Alimentation Général (RAG) dans le cadre de la recapitalisation d'EDF en 1997 et ordonnant la récupération par l'État du montant réactualisé de 1 224 millions d'euros (payé par EDF en février 2004). L'État avait donc remboursé cette somme à EDF le 30 décembre 2009, puis la Commission avait formé en février 2010 un pourvoi devant la Cour de Justice de l'Union européenne.

Par un arrêt du 5 juin 2012, la Cour de justice de l'Union européenne a rejeté le pourvoi de la Commission européenne et confirmé l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 15 décembre 2009.

### Contrôles fiscaux

Au cours des années 2008 et 2009, EDF a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006.

Un des chefs de redressement concerne la déductibilité fiscale de la provision pour rentes accident du travail et maladies professionnelles (« AT/MP »). EDF conteste la position de l'administration fiscale concernant la déductibilité de cette provision. En fin d'année 2011, la Commission nationale des impôts

directs et taxes sur le chiffre d'affaires a rendu un avis favorable à la Société sur les principaux chefs de redressement issus du contrôle sur les exercices 2004 à 2006 et a notamment confirmé le caractère déductible de la provision pour rentes AT/MP. En cas d'issue défavorable du contentieux, le risque financier pour EDF lié au paiement de l'impôt sur les sociétés pourrait être de l'ordre de 150 millions d'euros.

En fin d'année 2011, l'avis de mise en recouvrement a été adressé à la Société. Une réclamation avec sursis de paiement a été adressée à l'administration en 2012 visant à initier la procédure contentieuse, restée sans réponse fin 2012.

Au cours de l'année 2010, une nouvelle vérification de comptabilité a été engagée au titre des exercices 2007 et 2008. EDF a reçu fin 2011 une proposition de rectification relative à l'exercice 2008. EDF conteste la majeure partie de ces redressements d'impôt, d'environ 900 millions d'euros, relatifs à la déductibilité de certains passifs de long terme. L'administration a confirmé ces redressements en 2012. La Société estime probable ses chances de succès en contentieux et aucune provision n'a été constatée sur ces principaux chefs de redressement.

Par ailleurs, un redressement a été proposé par l'administration dans le cadre des contrôles concernant les exercices 2008 et 2009, relatif à une avance non rémunérée consentie par EDF à sa filiale indirecte Lake Acquisition Limited dans le cadre de l'acquisition de British Energy. EDF conteste ce chef de redressement.

Enfin, au cours de l'année 2012, une nouvelle vérification de comptabilité a été engagée au titre des exercices 2009 et 2010. Une proposition de rectification relative à l'exercice 2009 a été reçue par la Société fin 2012, pour un montant non significatif. EDF conteste cette proposition.

### Litiges en matière sociale

EDF est partie prenante à un certain nombre de litiges en matière sociale avec des salariés ou avec des inspecteurs du travail concernant notamment le calcul et la mise en œuvre de la législation relative au temps de travail. EDF estime qu'aucun de ces litiges, pris isolément, n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur son résultat et sa situation financière. Toutefois, s'agissant de situations susceptibles de concerner un nombre important de salariés d'EDF en France, une multiplication de ces litiges pourrait présenter un risque susceptible d'avoir un effet négatif significatif sur les résultats d'EDF. Le nombre de contentieux relatifs à ces litiges reste cependant réduit à ce jour.

## ➤ Note 30. Provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction des centrales et derniers cœurs

Les provisions pour aval du cycle nucléaire et déconstruction des centrales et derniers cœurs sont évaluées en fonction des principes exposés en note 1.14. Elles prennent en compte les prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application. Conformément à la réglementation sur la sécurisation du financement des charges nucléaires :

- EDF provisionne l'intégralité des obligations relatives aux installations nucléaires dont elle est l'exploitant ;
- EDF constitue des actifs dédiés pour sécuriser le financement de ses obligations de long terme.

Les charges correspondantes sont évaluées aux conditions économiques de fin d'année. Ces montants répartis selon un échéancier prévisionnel de décaissements, sont évalués en euros de l'année de décaissement par application d'un taux d'inflation prévisionnel à long terme. Pour l'évaluation des provisions, ces montants sont actualisés par l'application d'un taux d'actualisation nominal.

### 30.1 Provisions pour aval du cycle nucléaire

Les variations des provisions pour aval du cycle nucléaire se répartissent comme suit :

	31/12/2011	Dotations		Reprises		Autres <sup>(2)</sup>	31/12/2012
		Exploitation	Financières <sup>(1)</sup>	Suite à utilisation	Provision sans objet		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Provisions pour gestion du combustible utilisé	9 143	432	640	(717)	(21)	21	9 498
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 722	46	486	(150)	-	9	7 113
<b>PROVISIONS POUR AVAL DU CYCLE NUCLÉAIRE</b>	<b>15 865</b>	<b>478</b>	<b>1 126</b>	<b>(867)</b>	<b>(21)</b>	<b>30</b>	<b>16 611</b>

(1) Charges financières d'actualisation.

(2) Correspond à la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié, la contrepartie étant comptabilisée dans les comptes de stocks.

L'évaluation des charges aux conditions économiques de fin d'année et en valeur actualisée est la suivante :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée
<i>(en millions d'euros)</i>				
Provisions pour gestion du combustible utilisé	15 250	9 498	14 844	9 143
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	24 562	7 113	23 801	6 722
<b>PROVISIONS POUR AVAL DU CYCLE NUCLÉAIRE</b>	<b>39 812</b>	<b>16 611</b>	<b>38 645</b>	<b>15 865</b>

### 30.1.1 Provisions pour charges de gestion du combustible utilisé

Cette rubrique comprend les prestations correspondant aux éléments suivants :

- l'évacuation du combustible utilisé des centres de production d'EDF, sa réception et son entreposage intermédiaire ;
- le traitement y compris le conditionnement et l'entreposage des matières recyclables et des déchets, issus de ce traitement.

Les charges de traitement concernent exclusivement le combustible utilisé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié.

Les charges sont calculées à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêt des comptes. Leur évaluation est fondée notamment sur les contrats conclus avec AREVA.

La provision pour gestion du combustible utilisé intègre notamment des prestations futures dont la contrepartie figure au niveau des charges constatées d'avance ainsi que les effets favorables de la révision de certains coûts relatifs à l'entreposage intermédiaire du combustible utilisé.

### 30.1.2 Provisions pour charges de gestion à long terme des déchets radioactifs

Cette rubrique concerne les dépenses futures relatives à :

- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- l'évacuation et le stockage des colis de déchets radioactifs issus du traitement du combustible utilisé à La Hague ;
- l'entreposage de longue durée et le stockage direct du combustible utilisé non recyclable à l'échelle industrielle dans les installations existantes : combustible au plutonium ou à l'uranium issu du traitement enrichi, combustible de Creys Malville et Brennilis ;
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
  - existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activité (FMA),
  - à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction des centrales ou après traitement à

La Hague du combustible utilisé (sur la base de la totalité du combustible chargé en réacteur au 31 décembre, irradié ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP, devenue depuis la Direction Générale de l'Énergie et du Climat DGEC) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, Agence des Participations de l'État et Direction du Budget), l'ANDRA et les producteurs de déchets (EDF, AREVA, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Un partenariat entre l'ANDRA et les producteurs de déchets a été institué en 2011 afin de favoriser la réussite du projet de stockage géologique en lui faisant bénéficier de toutes les compétences de la filière nucléaire française. Ce partenariat prévoit la réalisation d'études conjointes sur des problématiques ciblées et l'organisation d'une interface entre l'équipe projet ANDRA et les exploitants nucléaires, permettant à ceux-ci d'intervenir de façon informée et pertinente dans la gouvernance du projet. L'ANDRA a rédigé un cahier des charges pour les études d'esquisse prenant en compte, en référence ou sous forme de variantes, une grande partie des options de conception proposées par les producteurs. Elle devrait être en mesure de proposer une évaluation des coûts du stockage au plus tôt fin 2013, après prise en compte des recommandations de l'ASN, de la Commission Nationale d'Évaluation (CNE) et du débat public. Après consultation des producteurs de déchets et de l'ASN, le ministre chargé de l'énergie devrait arrêter l'évaluation de ces coûts et la rendre publique.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité vie longue (FAVL), suite au désistement des deux communes sélectionnées par l'ANDRA, le processus de recherche de site est suspendu. L'ANDRA doit remettre au gouvernement un rapport proposant différents scénarios de gestion des déchets FAVL et les conditions de reprise du processus de recherche de site. Malgré des risques de retard significatifs et compte-tenu des risques financiers associés, le calcul de la provision associée au stockage des déchets FAVL n'a pas été remis en cause et devrait permettre de couvrir la plupart des scénarios alternatifs étudiés actuellement en collaboration entre EDF et l'ANDRA.

## 30.2 Provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs

Les variations des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs se répartissent comme suit :

	31/12/2011	Dotations		Reprises		Autres	31/12/2012
		Exploitation	Financières <sup>(1)</sup>	Suite à utilisation	Provision sans objet		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Provisions pour déconstruction des centrales thermiques et hydrauliques	476	24	25	(47)	(5)	49	522
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	11 366	808	592	(205)	-	17	12 578
Provisions pour derniers cœurs	2 012	80	101	-	-	-	2 193
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DÉCONSTRUCTION ET POUR DERNIERS CŒURS</b>	<b>13 854</b>	<b>912</b>	<b>718</b>	<b>(252)</b>	<b>(5)</b>	<b>66</b>	<b>15 293</b>

(1) Charges financières d'actualisation.

L'évaluation des charges aux conditions économiques de fin d'année et en valeur actualisée est la suivante :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée
<i>(en millions d'euros)</i>				
Provisions pour déconstruction des centrales thermiques et hydrauliques	707	522	662	476
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	22 174	12 578	21 108	11 366
Provisions pour derniers cœurs	3 887	2 193	3 888	2 012
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR DÉCONSTRUCTION ET POUR DERNIERS CŒURS</b>	<b>26 768</b>	<b>15 293</b>	<b>25 658</b>	<b>13 854</b>

### 30.2.1 Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme et hydrauliques

Les charges liées à la déconstruction des centrales sont calculées à partir d'études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs sur la base, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

L'évaluation de la provision au 31 décembre en 2012 prend en compte les derniers éléments de devis connus et la mise en service de nouveaux actifs de production.

Pour les centrales en exploitation, un actif corporel est créé en contrepartie de la provision.

### 30.2.2 Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires

Ces provisions concernent la déconstruction des centrales nucléaires de la filière Réacteur à Eau Pressurisée (REP) en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement.

Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés pour un usage industriel.

Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1300 MW et N4)

Les provisions sont évaluées sur la base d'une étude du ministère de l'industrie et du commerce datant de 1991, qui a déterminé une estimation du coût de référence en euro/MW, confirmant les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979. Cette évaluation a été confirmée par une étude effectuée par l'entreprise en 1999 et ciblée sur un site déterminé, puis par une nouvelle évaluation effectuée en 2009 selon les étapes suivantes :

- l'évaluation du coût de déconstruction d'un site REP de 4 tranches 900 MW prenant en compte les évolutions les plus récentes en terme de réglementation, de retour d'expérience de la déconstruction des centrales à l'arrêt et des recommandations de l'Autorité de Sécurité Nucléaire ;
- le réexamen de la planification dans le temps des opérations de déconstruction ;
- la détermination des règles permettant l'extrapolation de l'évaluation des coûts à l'ensemble du parc REP en exploitation.

Des études d'inter-comparaison internationale réalisées avec un cabinet externe spécialisé ont permis de corroborer les résultats de cette étude.

Cette étude a abouti à un chiffrage des coûts de déconstruction qui confirme l'évaluation de la provision constituée jusqu'à présent et valide les coûts de référence utilisés exprimés en euro/MW.

### Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales UNGG, centrale de Creys-Malville, centrales de Brennilis et de Chooz A)

La provision est évaluée à partir du devis de déconstruction remis à jour en 2012. Le devis et le planning ont été revus pour prendre en compte le retour d'expérience industriel, les aléas et évolutions réglementaires. Cette révision s'est traduite par une augmentation du niveau de la provision pour déconstruction des centrales nucléaires de 610 millions d'euros, enregistrée en charge de l'exercice 2012.

Cette nouvelle évaluation repose sur les hypothèses structurantes suivantes :

- stratégie de démantèlement dans les délais les plus courts possible (hypothèse inchangée par rapport au précédent devis) ;
- stratégie d'entreposage des déchets MAVL dans une Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés (ICEDA) dont la mise en service est prévue en 2015 (au lieu de 2013 dans le précédent devis), dans l'attente de l'exutoire en stockage profond pour lequel l'hypothèse reste inchangée ;
- disponibilité de l'exutoire pour les déchets graphite à l'horizon 2025 (au lieu de 2019 dans le précédent devis) ;
- obtention du décret de démantèlement complet de Brennilis fin 2018.

## 30.3 Actualisation des provisions liées à la production nucléaire et analyses de sensibilité

### 30.3.1 Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation nominal retenu par EDF à partir du 31 décembre 2012 pour le calcul des provisions est de 4,8 %, prenant en compte une hypothèse d'inflation de 1,9 %, soit un taux réel proche de 2,9 % (taux d'actualisation nominal de 5,0 % et hypothèse d'inflation de 2,0 %, soit un taux réel proche de 3,0 % avant cette date).

#### Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée aussi proche que possible de la durée du passif. Une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions sera toutefois décaissée sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

Il est pris pour référence la moyenne glissante sur 10 ans du rendement des OAT françaises disponible sur les horizons les plus longs, à laquelle est ajouté le spread des obligations d'entreprises de notation A à AA, dont EDF fait partie.

L'hypothèse d'inflation retenue est déterminée en cohérence avec les prévisions données par le consensus et l'inflation anticipée calculée à partir du rendement des obligations indexées sur l'inflation. L'évolution de ces critères a conduit EDF à revoir l'hypothèse d'inflation à 1,9 % au 31 décembre 2012.

#### Révision du taux d'actualisation et plafond réglementaire

La méthodologie retenue pour la détermination du taux d'actualisation consiste à privilégier la prise en compte des tendances longues sur les évolutions des taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. La révision du

### 30.2.3 Provisions pour derniers cœurs

Cette provision couvre les charges qui résulteront de la mise au rebut du combustible partiellement consommé à l'arrêt définitif du réacteur. Son évaluation est fondée sur :

- le coût de la perte correspondant au stock de combustible en réacteur non totalement irradié à l'arrêt définitif et qui ne peut pas être réutilisé du fait de contraintes techniques et réglementaires ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants. Ces coûts sont valorisés selon des modalités similaires à celles utilisées pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Ces coûts sont inéluctables et font partie des coûts de mise à l'arrêt et de démantèlement de la tranche de production nucléaire. En conséquence, les coûts sont intégralement provisionnés dès la date de mise en service et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Le taux d'actualisation retenu doit par ailleurs respecter le double plafond réglementaire instauré par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007. Il doit être inférieur :

- à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » ;
- au taux de rendement anticipé des actifs de couverture (actifs dédiés).

Afin de respecter le plafond réglementaire, le taux d'actualisation passe à 4,8 % au 31 décembre 2012.

### 30.3.2 Analyses de sensibilité aux hypothèses macro-économiques

La sensibilité aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation ainsi qu'aux échéanciers de décaissements peut être estimée à partir de la comparaison du montant brut évalué aux conditions économiques de fin de période avec le montant en valeur actualisée.

Cette approche peut être complétée par l'estimation de l'impact sur la valeur actualisée d'une variation du taux d'actualisation.

En application de l'article 11 du décret du 23 février 2007, le tableau ci-dessous fournit pour EDF ces différents éléments pour les principales composantes des provisions pour aval du cycle nucléaire, pour déconstruction des centrales nucléaires et derniers cœurs :

	Coût provisionné en valeur actualisée		Sensibilité au taux d'actualisation			
	31/12/2012	31/12/2011	2012		2011	
(en millions d'euros)			0,20 %	-0,20 %	0,25 %	-0,25 %
<b>Aval du cycle nucléaire</b>						
■ gestion du combustible usé	9 498	9 143	(165)	174	(200)	213
■ gestion à long terme des déchets radioactifs	7 113	6 722	(361)	403	(412)	471
<b>Déconstruction et derniers cœurs</b>						
■ déconstruction des centrales nucléaires	12 578	11 366	(458)	479	(544)	576
■ derniers cœurs	2 193	2 012	(66)	70	(81)	87
<b>TOTAL</b>	<b>31 382</b>	<b>29 243</b>	<b>(1 050)</b>	<b>1 126</b>	<b>(1 237)</b>	<b>1 347</b>

## ➤ Note 31. Provisions pour avantages du personnel

La variation des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

	31/12/2011	Augmentation		Diminution		31/12/2012
		Charges exploitation <sup>(1)</sup>	Charges financières	Reprises d'exploitation <sup>(2)</sup>	Reprises financières <sup>(3)</sup>	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Avantages postérieurs à l'emploi	9 852	519	896	(1 050)	(345)	9 872
Avantages à long terme	742	189	35	(87)	-	879
<b>PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL</b>	<b>10 594</b>	<b>708</b>	<b>931</b>	<b>(1 137)</b>	<b>(345)</b>	<b>10 751</b>

(1) Dont 347 millions d'euros au titre des coûts des services rendus, 266 millions d'euros au titre de l'amortissement des pertes actuarielles, 88 millions d'euros au titre des droits acquis et 8 millions d'euros au titre des droits non acquis.

(2) Dont 944 millions d'euros au titre des contributions employeurs, 29 millions d'euros au titre des gains actuariels et 164 millions d'euros concernent les reprises de droits acquis.

(3) Dont 345 millions d'euros au titre du rendement attendu des actifs de couverture.

## Décomposition de la variation de la provision

	Engagements	Actifs de couverture	Engagements nets des actifs de couverture	Coûts des services passés non comptabilisés	Écarts actuariels non comptabilisés	Provision au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>18 767</b>	<b>(7 132)</b>	<b>11 635</b>	<b>(74)</b>	<b>(967)</b>	<b>10 594</b>
Charge nette de l'exercice 2012	1 252	(345)	907	(43)	237	1 101
Variation des écarts actuariels non comptabilisés	5 244	(602)	4 642	(1)	(4 641)	-
Cotisations versées aux fonds	-	(325)	(325)	-	-	(325)
Prestations versées	(939)	320	(619)	-	-	(619)
<b>SOLDE AU 31/12/2012</b>	<b>24 324</b>	<b>(8 084)</b>	<b>16 240</b>	<b>(118)</b>	<b>(5 371)</b>	<b>10 751</b>

Le montant de l'écart d'expérience représente un gain actuariel de 423 millions d'euros.

La variation des écarts actuariels non comptabilisés est principalement liée à la baisse du taux d'actualisation des engagements de long terme envers le personnel, qui s'établit à 3,5 % au 31 décembre 2012 (5 % au 31 décembre 2011).

## Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en millions d'euros)</i>		
Coût des services rendus de l'exercice	347	343
Charges d'intérêts (actualisation)	931	899
Rendement escompté des actifs de couverture	(345)	(321)
Amortissement des écarts actuariels non comptabilisés - avantages postérieurs à l'emploi	53	59
Variation des écarts actuariels - avantages à long terme	184	76
Effet d'une réduction ou liquidation de régime	-	1
Coût des services passés droits acquis	(77)	-
Coût des services passés droits non acquis	8	8
<b>IMPACT RÉSULTAT AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AVANTAGES À LONG TERME</b>	<b>1 101</b>	<b>1 065</b>
dont :		
Résultat d'exploitation <sup>(1)</sup>	515	487
Résultat financier	586	578

(1) Correspond aux dotations d'exploitation (708 millions d'euros) nettes des reprises au titre des écarts actuariels (29 millions d'euros) et 164 millions d'euros au titre des droits acquis.



## 31.1 Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées comme suit :

	31/12/2011	Augmentation		Diminution		31/12/2012
		Charges exploitation	Charges financières	Reprises d'exploitation	Reprises financières	
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi</b>						
Retraites	8 258	310	743	(901)	(329)	8 081
Charges CNIEG	411	5	17	(18)	-	415
Avantages en nature énergie	798	74	93	(62)	-	903
Indemnités de fin de carrières	(3)	30	24	(44)	(16)	(9)
Autres avantages	388	100	19	(25)	-	482
<b>TOTAL</b>	<b>9 852</b>	<b>519</b>	<b>896</b>	<b>(1 050)</b>	<b>(345)</b>	<b>9 872</b>

	Engagements	Actifs de couverture	Coûts des services passés non comptabilisés	Écarts actuariels non comptabilisés	Provision au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi au 31/12/2012</b>					
Retraites	19 218	(7 668)	-	(3 469)	8 081
Charges CNIEG	428	-	-	(13)	415
Avantages en nature énergie	2 558	-	-	(1 655)	903
Indemnités de fin de carrières	582	(403)	(65)	(123)	(9)
Autres avantages	660	(13)	(54)	(111)	482
<b>TOTAL</b>	<b>23 446</b>	<b>(8 084)</b>	<b>(119)</b>	<b>(5 371)</b>	<b>9 872</b>

L'augmentation des engagements observée en 2012 est principalement liée au changement de taux d'actualisation (taux d'actualisation de 3,5 % à fin décembre 2012 contre 5 % au 31 décembre 2011).

	Engagements	Actifs de couverture	Coûts des services passés non comptabilisés	Écarts actuariels non comptabilisés	Provision au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi au 31/12/2011</b>					
Retraites	14 912	(6 762)	-	108	8 258
Charges CNIEG	338	-	-	73	411
Avantages en nature énergie	1 875	-	-	(1 077)	798
Indemnités de fin de carrières	501	(357)	(72)	(75)	(3)
Autres avantages	399	(13)	(2)	4	388
<b>TOTAL</b>	<b>18 025</b>	<b>(7 132)</b>	<b>(74)</b>	<b>(967)</b>	<b>9 852</b>

L'augmentation des engagements au titre de l'avantage en nature énergie observée en 2011 est principalement liée à la prise en charge par l'employeur de la hausse des taxes sur l'électricité (dont CSPE et taxes locales sur l'électricité). Cet effet a été considéré comme un changement d'hypothèses et se traduit donc par une augmentation des écarts actuariels non comptabilisés.

## 31.2 Provisions pour autres avantages à long terme du personnel en activité

Le montant des engagements pour autres avantages à long terme du personnel en activité correspond à celui des provisions figurant au bilan. Ces provisions sont détaillées comme suit :

	31/12/2011	Augmentation		Diminution	31/12/2012
		Charges exploitation	Charges financières	Reprises d'exploitation	
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Provisions pour autres avantages à long terme du personnel en activité</b>					
Rentes accidents du travail et maladies professionnelles	632	167	30	(72)	757
Médailles du travail	85	16	4	(10)	95
Autres	25	6	1	(5)	27
<b>TOTAL</b>	<b>742</b>	<b>189</b>	<b>35</b>	<b>(87)</b>	<b>879</b>

## 31.3 Actifs de couverture

Les actifs de couverture s'élèvent à 8 084 millions d'euros au 31 décembre 2012 (7 132 millions d'euros au 31 décembre 2011) et sont affectés à la couverture des indemnités de fin de carrière (avec un objectif de couverture à 100 %) et aux droits spécifiques du régime spécial de retraite.

Ils sont constitués de contrats d'assurances.

Les placements se décomposent au sein des contrats de la manière suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Actifs de couverture – régime spécial de retraite</b>	<b>7 668</b>	<b>6 762</b>
dont en % :		
Actions	29,5 %	25,7 %
Obligations et monétaires	70,5 %	74,3 %
<b>Actifs de couverture – indemnités de fin de carrière</b>	<b>403</b>	<b>357</b>
dont en % :		
Actions	31,0 %	39,4 %
Obligations et monétaires	69,0 %	60,6 %
<b>Actifs de couverture – autres avantages</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 084</b>	<b>7 132</b>

## 31.4 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages à long terme des IEG sont résumées ci-dessous :

- le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,5 % au 31 décembre 2012 (5 % au 31 décembre 2011) ;
- l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité retenue est de 16,1 ans ;
- le taux de rotation des agents est considéré comme non significatif ;
- l'évaluation du tarif agent au 01/01/2012 inclut l'évolution des taxes assises sur le tarif ;

- le taux de rendement attendu des actifs de couverture des droits spécifiques du régime spécial des retraites est de 3,83 % ;
- le taux de rendement attendu des actifs de couvertures des indemnités de fin de carrière est de 3,34 %.

Le taux d'actualisation des engagements de long terme envers le personnel a été déterminé sur la base du rendement des obligations d'État d'une durée comparable – OAT 2035, d'une durée de 14 ans homogène avec celle des engagements au personnel – auquel a été ajouté un spread calculé sur les obligations d'entreprises non financières de première catégorie, en tenant compte de leur durée.

L'application de cette méthode a conduit EDF à revoir le taux d'actualisation à 3,5 % pour l'exercice 2012.

## ➤ Note 32. Provisions pour autres charges

	31/12/2011	Dotations	Reprises		Autres	31/12/2012
			Suite à utilisation	Sans objet		
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Provisions pour charges relatives</b>						
■ au personnel	93	82	(58)	(13)	-	104
■ aux réparations et à l'entretien <sup>(1)</sup>	239	-	-	-	(239)	-
■ aux autres charges <sup>(2)</sup>	305	123	(30)	(12)	-	386
<b>PROVISIONS POUR AUTRES CHARGES</b>	<b>637</b>	<b>205</b>	<b>(88)</b>	<b>(25)</b>	<b>(239)</b>	<b>490</b>

(1) EDF optant pour une comptabilisation sous forme de composant, la provision pour gros entretien a été entièrement reprise par les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

(2) Cette rubrique comprend notamment, au 31 décembre 2012, 145 millions d'euros de provisions pour charges concernant des organismes sociaux (132 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## ➤ Note 33. Dettes

(en millions d'euros)	Degré d'exigibilité			Montant brut au 31/12/2012	Montant brut au 31/12/2011
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Emprunts obligataires	3 614	8 804	29 169	41 587	36 268
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-	500	500	450
Autres emprunts	5 195	921	-	6 116	3 375
<b>Dettes financières diverses</b>					
– avances sur consommation	10	36	19	65	90
– autres dettes	1 213	1	-	1 214	1 178
<b>Dettes financières (Cf. Note 34)</b>	<b>10 032</b>	<b>9 762</b>	<b>29 688</b>	<b>49 482</b>	<b>41 361</b>
<b>Avances et acomptes reçus des clients <sup>(1)</sup></b>	<b>5 833</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 833</b>	<b>5 444</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>					
– factures parvenues	2 686	-	-	2 686	2 518
– factures non parvenues	5 201	7	-	5 208	5 275
<b>Dettes fiscales et sociales <sup>(2)</sup></b>	<b>6 626</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 626</b>	<b>5 575</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>					
– factures parvenues	460	-	-	460	606
– factures non parvenues	1 078	-	-	1 078	775
<b>Autres dettes</b>					
– clients créditeurs	55	-	-	55	51
– autres comptes créditeurs <sup>(3)</sup>	15 892	-	-	15 892	15 706
<b>Dettes d'exploitation d'investissements et divers</b>	<b>31 998</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>32 005</b>	<b>30 506</b>
<b>Instruments de trésorerie <sup>(4)</sup></b>	<b>1 025</b>	<b>757</b>	<b>588</b>	<b>2 370</b>	<b>1 889</b>
<b>Produits constatés d'avance <sup>(5)</sup></b>	<b>619</b>	<b>1 179</b>	<b>2 434</b>	<b>4 232</b>	<b>5 185</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>49 507</b>	<b>11 705</b>	<b>32 710</b>	<b>93 922</b>	<b>84 385</b>

(1) Les avances et acomptes reçus comprennent principalement les paiements faits par les clients mensualisés particuliers et professionnels pour 5 558 millions d'euros (5 145 millions d'euros au 31 décembre 2011). L'augmentation observée sur l'année s'explique principalement par un nombre croissant de clients ayant opté pour la mensualisation de leur facture.

(2) En 2012, le poste comprend un montant de 747 millions d'euros de CSPE à collecter sur l'énergie livrée non encore facturée contre 579 millions d'euros en 2011.

(3) Le solde se compose principalement des montants des conventions de placements et de trésorerie avec les filiales pour 13,6 milliards d'euros en 2012 (13,8 milliards d'euros en 2011).

(4) Correspond pour l'essentiel aux pertes latentes sur instruments de change.

(5) Au 31 décembre 2012, les produits constatés d'avance comprennent les avances partenaires versées dans le cadre du financement des centrales nucléaires et les contrats long terme associés pour 2 183 millions d'euros (2 818 millions d'euros en 2011). La variation observée sur l'exercice inclut le remboursement par EDF de l'avance versée par ENEL pour un montant de 613 millions d'euros en décembre 2012 suite à la fin du partenariat industriel entre les deux entreprises autour de l'EPR de Flamanville. Cette avance était comptabilisée pour un montant de 513 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les produits constatés d'avance sur contrats long terme intègrent également l'avance versée en 2010 à EDF dans le cadre du contrat avec le consortium Exeltium.

## ➤ Note 34. Dettes financières

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2011	Nouveaux Emprunts	Rembourse- ments	Ajustements de change	Autres	Solde au 31/12/2012
Emprunts en euros	925	204	216	-	-	913
Emprunts en devises	8 926	-	453	(203)	-	8 270
Euro-Medium Term Notes (EMTN) en euros	19 332	5 000	-	-	-	24 332
Euro-Medium Term Notes (EMTN) en devises	7 085	896	-	91	-	8 072
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>36 268</b>	<b>6 100</b>	<b>669</b>	<b>(112)</b>	-	<b>41 587</b>
Emprunts long terme en euros	450	50	-	-	-	500
Crédits court terme en devises	-	1	-	(1)	-	-
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>450</b>	<b>51</b>	-	<b>(1)</b>	-	<b>500</b>
Titres de créances négociables en euros <sup>(1)</sup>	1 489	131	-	-	-	1 620
Titres de créances négociables en devises <sup>(1)</sup>	1 882	2 714	-	(103)	-	4 493
Emprunts contractuels à caractère financier	4	-	1	-	-	3
<b>Autres emprunts</b>	<b>3 375</b>	<b>2 845</b>	<b>1</b>	<b>(103)</b>	-	<b>6 116</b>
<b>Total emprunts</b>	<b>40 093</b>	<b>8 996</b>	<b>670</b>	<b>(216)</b>	-	<b>48 203</b>
<b>Avances sur consommation</b>	<b>90</b>	-	-	-	<b>(25)</b>	<b>65</b>
Avances diverses	118	10	54	-	17	91
Comptes bancaires créditeurs	87	-	-	-	(53)	34
Débits bancaires différés	56	-	-	-	(7)	49
Intérêts à payer	917	-	-	-	123	1 040
<b>Total autres dettes financières diverses</b>	<b>1 178</b>	<b>10</b>	<b>54</b>	-	<b>80</b>	<b>1 214</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>41 361</b>	<b>9 006</b>	<b>724</b>	<b>(216)</b>	<b>55</b>	<b>49 482</b>

(1) Les émissions sont nettes des remboursements.

EDF a procédé en 2012 à plusieurs émissions obligataires auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux pour un montant de 6 100 millions d'euros.

Les émissions d'emprunts en euros d'un montant de 204 millions d'euros se décomposent ainsi :

- 196 millions d'euros à taux zéro à échéance janvier 2032 ;
- 8 millions d'euros à taux fixe de 4,3 % à échéance février 2027.

Les émissions des Euro-Medium Term Notes d'un montant de 5 896 millions d'euros se décomposent ainsi :

- 1 000 millions d'euros à taux fixe de 4,125 % à échéance janvier 2027 ;
- 2 000 millions d'euros à taux fixe de 3,875 % à échéance janvier 2022 ;

- 250 millions de livres sterling soit 298 millions d'euros qualifié de couverture d'investissement net à taux fixe de 5,5 % à échéance octobre 2041 ;
- 500 millions de livres sterling soit 598 millions d'euros qualifié de couverture d'investissement net à taux fixe de 5,5 % à échéance mars 2037 ;
- 2 000 millions d'euros à taux fixe de 2,75 % à échéance mars 2023.

Les remboursements d'emprunts obligataires pour un montant de 669 millions d'euros concernent des emprunts en euros, francs suisses et yens japonais arrivés à échéance.

L'augmentation nette de 2 741 millions d'euros des autres emprunts s'explique principalement par la variation nette des titres de créances négociables (TCN).

### 34.1 Ventilation des emprunts par devises avant et après instruments de couverture

	Structure de la dette au bilan				Incidence des instruments		Structure de la dette au bilan après couvertures			
	En devises	En euros	% de la dette en devises	% de la dette	En devises	En euros	En devises	En euros	% de la dette en devises	% de la dette
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Total I - Euros</b>		<b>27 368</b>		<b>57</b>		<b>14 109</b>		<b>41 477</b>		<b>87</b>
CHF	2 410	1 996	10	4	(2 410)	(1 996)	-	-	-	-
GBP	6 035	7 395	35	15	(1 550)	(1 899)	4 485	5 496	88	12
JPY	161 100	1 418	7	3	(161 100)	(1 418)	-	-	-	-
USD	13 229	10 026	48	21	(12 294)	(9 310)	935	716	12	1
<b>Total II - Autres devises</b>		<b>20 835</b>	<b>100</b>	<b>43</b>		<b>(14 624)</b>		<b>6 211</b>	<b>100</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL I+II</b>		<b>48 203</b>		<b>100</b>		<b>( 515)</b>		<b>47 688</b>		<b>100</b>

Les nominaux des instruments, présentés en engagements hors bilan, ne modifient pas les emprunts figurant au bilan.

### 34.2 Ventilation des emprunts par type de taux d'intérêt avant et après instruments de couverture

	Structure de la dette au bilan			Incidence des instruments	Structure de la dette au bilan après couvertures		
	Montants	% au 31/12/2012	% au 31/12/2011		Montants	Montants	% au 31/12/2012
<i>(en millions d'euros)</i>							
Emprunts Long Terme et EMTN	41 095			( 7 277)	33 819		
Emprunts Court Terme	6 114			( 5 617)	497		
<b>Dettes à taux fixe</b>	<b>47 209</b>	<b>98</b>	<b>97</b>	<b>( 12 894)</b>	<b>34 316</b>	<b>72</b>	<b>82</b>
Emprunts Long Terme et EMTN	994			6 709	7 703		
Emprunts Court Terme	-			5 670	5 670		
<b>Dettes à taux variable</b>	<b>994</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>12 379</b>	<b>13 373</b>	<b>28</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 203</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>( 515)</b>	<b>47 688</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## ➤ Note 35. Instruments financiers

EDF utilise des instruments financiers dont l'objectif est de limiter l'impact du risque de change sur les fonds propres et sur le résultat, ainsi que de couvrir son risque de taux d'intérêt.

	31/12/2012		31/12/2011	
	À recevoir Notionnel	À livrer Notionnel	À recevoir Notionnel	À livrer Notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>1-Opérations sur les taux d'intérêt</b>				
<b>En devises</b>				
Achats de contrats FRA GBP	-	-	-	-
Achats de contrats FRA EUR	-	-	-	-
<b>Swaps de taux court terme</b>				
EUR	3 039	3 039	3 428	3 428
<b>Swaps de taux long terme</b>				
EUR	6 616	6 616	6 113	6 113
USD	246	246	271	271
CHF	390	390	494	494
GBP	2 285	2 285	1 246	1 246
JPY	350	350	469	469
<b>Sous-total</b>	<b>12 926</b>	<b>12 926</b>	<b>12 021</b>	<b>12 021</b>
<b>2-Opérations sur le change</b>				
<b>Opérations à terme</b>				
EUR	18 988	24 813	16 684	17 428
CAD	535	535	480	480
USD	10 420	5 221	3 199	2 267
GBP	14 871	14 322	13 968	14 283
CHF	20	20	-	-
HUF	471	471	397	362
PLN	975	993	479	390
JPY	-	54	-	100
MXN	577	577	371	371
Autres	89	90	6	7
<b>Swaps de capitaux long terme</b>				
EUR	7 003	23 958	7 417	23 374
JPY	1 418	-	1 770	-
USD	5 533	-	5 642	-
GBP	15 142	6 152	14 689	6 933
CHF	2 662	666	2 603	332
HUF	22	22	26	26
CAD	127	127	-	-
ILS	123	123	-	-
PLN	-	79	-	72
<b>Sous-total</b>	<b>78 976</b>	<b>78 223</b>	<b>67 731</b>	<b>66 425</b>
<b>3- Swaps de titrisation</b>				
	<b>771</b>	<b>771</b>	<b>1 125</b>	<b>1 125</b>
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS</b>	<b>92 673</b>	<b>91 920</b>	<b>80 877</b>	<b>79 571</b>

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus correspondent aux valeurs nominales des contrats contrevalorisées aux cours de change du 31 décembre 2012 (que ces contrats soient qualifiés de couverture ou pas).

## 35.1 Incidence des opérations de gestion financière sur le résultat de l'exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011
<b>Instruments non qualifiés de couverture</b>		
Gains ou pertes réalisés	71	66
Gains ou pertes latents	120	(71)
Instruments de taux (swap, cap et floor, FRA, option) <sup>(1)</sup>	(35)	(67)
<b>Instruments qualifiés de couverture</b>		
Instruments de taux (swap, cap et floor, FRA)	193	100
Instrument de change réalisé (currency swap)	90	(7)

(1) Y compris les intérêts sur les swaps.

## 35.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt à la clôture sur la période restant à courir sur les contrats (la valeur de marché comprend les intérêts courus).

La valeur comptable des instruments dérivés hors bilan comprend les intérêts courus, les soultes et les primes payées ou reçues ainsi que les écarts de

change, déjà enregistrés dans les comptes d'EDF. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne le gain latent ou la perte latente.

La juste valeur des instruments financiers dérivés hors bilan au 31 décembre 2012 calculée par l'entreprise figure ci-dessous :

(en millions d'euros)

	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Opérations de couverture du risque de taux</b>		
Swaps long terme	95	1 086
<b>Opérations de couverture du risque de change</b>		
Opérations de change à terme	(154)	(153)
Swaps de capitaux long terme	921	757
<b>TOTAL</b>	<b>862</b>	<b>1 690</b>



## ➤ Note 36. Engagements et opérations non inscrites au bilan

Au 31 décembre 2012, les éléments constitutifs des engagements liés à l'exploitation, au financement et aux investissements (hors engagements de livraisons d'électricité et accords de partenariat) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Échéances				31/12/2012	31/12/2011
	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans		
<b>Engagements hors bilan donnés</b>	<b>11 719</b>	<b>16 463</b>	<b>11 206</b>	<b>12 490</b>	<b>51 878</b>	<b>49 557</b>
Engagements liés à l'exploitation						
■ Engagements d'achats de combustible et d'énergie	3 035	9 209	8 972	12 048	33 264	33 938
■ Engagements sur commandes d'exploitation et d'immobilisations	4 788	4 962	501	103	10 354	9 309
■ Autres engagements liés à l'exploitation	1 302	2 244	1 565	339	5 450	3 131
Engagements liés au financement	2 594	48	168	-	2 810	3 179
<b>Engagements hors bilan reçus</b>	<b>1 032</b>	<b>9 072</b>	<b>283</b>	<b>297</b>	<b>10 684</b>	<b>11 778</b>
Engagements liés à l'exploitation	1 024	1 117	281	297	2 719	1 870
Engagements liés au financement	8	7 955	2	-	7 965	9 908

### 36.1 Engagements hors bilan donnés

#### 36.1.1 Engagements liés à l'exploitation

##### 36.1.1.1 Engagements d'achats de combustible et d'énergie

EDF a conclu dans le cadre de ses activités normales de production et de commercialisation des contrats à long terme d'achat d'électricité, de gaz, d'autres énergies et matières premières ainsi que de combustible nucléaire,

selon lesquels il s'engage à acheter sur des durées qui peuvent atteindre 20 ans.

Dans la quasi-totalité des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer les quantités déterminées dans ces contrats.

Au 31 décembre 2012, l'échéancier des engagements d'achats de combustible et d'énergie se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Échéances				31/12/2012	31/12/2011
	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans		
Achats d'électricité	613	3 062	3 002	7 010	13 687	17 488
Achats de combustible nucléaire	2 422	6 147	5 970	5 038	19 577	16 450
<b>ENGAGEMENTS D'ACHATS DE COMBUSTIBLE ET D'ÉNERGIE</b>	<b>3 035</b>	<b>9 209</b>	<b>8 972</b>	<b>12 048</b>	<b>33 264</b>	<b>33 938</b>

## Achats d'électricité

Les engagements d'achats d'électricité proviennent notamment :

- des Systèmes Énergétiques Insulaires qui se sont engagés à acheter de l'électricité produite à partir de bagasse et de charbon ainsi que de l'électricité produite par les centrales des filiales EDF Production Électricité Insulaire ;
- de contrats de couverture : il s'agit d'achats à terme à volume et prix fixes dans le cadre de contrats passés avec EDF Trading.

Par ailleurs, en complément des obligations valorisées ci-dessus et au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter en France métropolitaine dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de cogénération ainsi que des unités de production d'énergie renouvelable (éoliennes, petite hydraulique, photovoltaïque...).

Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés (après validation par la CRE) via la Contribution au service public de l'électricité (CSPE). Ces obligations d'achat s'élevaient à 36 TWh pour l'exercice 2012 (33 TWh pour l'exercice 2011), dont 10 TWh au titre de la cogénération (12 TWh pour 2011), 14 TWh au titre de l'éolien (12 TWh pour 2011), 4 TWh au titre du photovoltaïque (2 TWh pour 2011) et 3 TWh au titre de l'hydraulique (3 TWh pour 2011).

## Achats de combustible nucléaire

Les engagements d'achats de combustible nucléaire proviennent des contrats d'approvisionnement du parc nucléaire pour couvrir les besoins d'EDF en

uranium et en services de fluoration, d'enrichissement et de fabrication d'assemblages de combustible. L'augmentation des engagements résulte principalement de la signature de nouveaux contrats et avenants en 2012 pour 4,8 milliards d'euros.

## Achats de gaz et services associés

EDF a conclu des contrats d'achats de gaz, dans le cadre du développement de son activité de commercialisation de gaz.

Les achats de gaz relevant de l'approvisionnement et de l'acheminement sont principalement effectués au travers de contrats long terme.

En 2011, EDF a signé un contrat de souscription de capacité dans le terminal méthanier de Dunkerque dont la mise en service est prévue en 2015.

### 36.1.1.2 Engagements sur commandes d'exploitation et d'immobilisations

Il s'agit d'engagements pris lors de la signature de commandes concernant les immobilisations, l'exploitation ou les marchés en cours.

## 36.1.2 Engagements liés au financement

Il s'agit d'engagements de financement d'EDF vis-à-vis de ses filiales notamment pour 1,7 milliard d'euros à EDF Trading.

## 36.2 Engagements hors bilan reçus

### 36.2.1 Engagements liés à l'exploitation

Il s'agit essentiellement :

- de contrats de ventes de prestations aux filiales à l'étranger pour 856 millions d'euros ;
- des garanties reçues dans le cadre des ventes ARENH. Les livraisons d'électricité effectuées par EDF aux opérateurs dans le cadre de la loi NOME font l'objet d'une garantie autonome à première demande. Le

montant de cette garantie correspond à 1,5 fois le volume mensuel moyen d'électricité de la notification de cession annuelle d'électricité de la CRE valorisé au prix de l'ARENH en vigueur.

### 36.2.2 Engagements liés au financement

Ils correspondent au montant global des lignes de crédit dont dispose EDF auprès de différentes banques.

## 36.3 Autres natures d'engagements

### 36.3.1 Engagements de livraison d'électricité

Dans le cadre de son activité normale, EDF a conclu des contrats à long terme de vente d'électricité, dont les principaux sont détaillés ci-après :

- Contrats à long terme conclus par EDF avec un certain nombre d'électriciens européens, adossés à une centrale ou à un ensemble de centrales du parc de production nucléaire français, correspondant à une puissance installée de 3,5 GW pour des livraisons 2012 de 26,2 TWh.
- Dans le cadre de la loi NOME, EDF est engagé à céder chaque année jusqu'au 31 décembre 2025 aux fournisseurs d'électricité sur le marché français une part de l'énergie produite par son parc nucléaire dit historique pouvant aller jusqu'à 100 TWh (66,4 TWh pour l'année 2013).
- EDF reste engagée à livrer les volumes résiduels d'environ 12 TWh d'ici mars 2015 au titre des droits acquis lors des enchères de capacité dit VPP ou « Virtual Power Plant » qui ont pris fin en 2011.

En France, EDF était engagé, suite à l'obligation imposée par le Conseil de la concurrence en date du 10 décembre 2007, à mettre à disposition des fournisseurs alternatifs d'énergie une capacité significative d'électricité de 1 500 MW, soit environ 10 TWh par an pendant 15 ans, à des niveaux de prix leur permettant de concurrencer effectivement les offres d'EDF sur le marché libre de masse. Ces contrats ont été intégralement résiliés par les

contreparties qui y avaient souscrit. Au 31 décembre 2012, EDF n'a donc plus d'engagement de livraison d'électricité à ce titre.

### 36.3.2 Autres engagements liés à l'exploitation

Ils concernent principalement des engagements dans lesquels EDF est engagé en tant que preneur par des contrats de location simple non résiliables portant principalement sur des locaux, des équipements ou des véhicules entrant dans le cadre de son activité normale. Les loyers payables sont susceptibles de renégociations selon des périodicités contractuelles.

### 36.3.3 Engagements liés aux acquisitions de titres de participations et d'actifs

Accord avec Veolia Environnement : Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

## ➤ Note 37. Environnement

### 37.1 Droits d'émission de gaz à effet de serre

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Directive européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'attribution de droits d'émission est entrée en vigueur en 2005 pour une première période de trois ans qui s'est achevée fin 2007 et se caractérise par une réduction des droits attribués.

La deuxième période d'allocation porte sur la période 2008 – 2012.

En 2012, EDF a restitué 14 millions de tonnes au titre des émissions réalisées en 2011. En 2011, EDF avait restitué 19 millions de tonnes au titre des émissions réalisées en 2010.

Pour l'année 2012, le volume total des droits alloués à EDF et enregistrés dans le registre national s'élève à 22 millions de tonnes. Pour l'année 2011, le volume total des droits alloués à EDF et enregistrés dans le registre national s'élevait à 17 millions de tonnes.

Au 31 décembre 2012, le volume des émissions s'élève à 16 millions de tonnes (14 millions de tonnes au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, dans le cadre des mécanismes de développement propre définis par le protocole de Kyoto, le groupe EDF a créé fin 2006 un Fonds Carbone dont l'objectif est de soutenir des projets de réduction d'émission de gaz à effet de serre dans les pays émergents et de bénéficier de permis d'émission de gaz à effet de serre.

Ce fonds associe EDF et l'ensemble des entités européennes. EDF Trading assure la gestion de ce fonds.

Au 31 décembre 2012, le fonds carbone n'a pas d'impact significatif sur les états financiers d'EDF.

### 37.2 Certificats d'économie d'énergie (CEE)

La loi française du 13 juillet 2005 instaure un système de certificats d'économies d'énergie. Les sociétés qui vendent de l'électricité, du gaz, de la chaleur ou du froid aux consommateurs finals et dont les ventes excèdent un seuil sont soumises sur une période triennale à des obligations d'économies d'énergie dont elles se libèrent en réalisant directement ou indirectement des économies d'énergie ou en acquérant des certificats d'économies d'énergie. À l'issue de la période considérée, les sociétés concernées justifient de l'accomplissement de leurs obligations en restituant des certificats. À défaut, une pénalité libératoire est acquittée au Trésor.

Le montant de l'obligation d'économies d'énergie notifié à EDF, pour la période triennale du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2009, s'est élevé à 29 849 GWh cumac. Cette obligation a été respectée.

La deuxième période qui s'est ouverte le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2013 se caractérise par l'arrivée de nouveaux obligés (les distributeurs de carburants) et par le renforcement des exigences pour l'obtention des certificats d'économies d'énergie.

EDF s'est mis en capacité de réaliser son obligation grâce à des offres d'efficacité énergétique portant sur chacun des segments de marché : particuliers, entreprises, collectivités territoriales et bailleurs sociaux.

L'obligation pour EDF sera calculée a posteriori à partir des ventes d'électricité et de gaz aux ménages et aux entreprises du secteur tertiaire sur la période 2010-2012. Les volumes de CEE obtenus entre les deux périodes contribueront à l'atteinte des objectifs de la deuxième période.

## ➤ Note 38. Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de la société sont le Président-Directeur Général et les administrateurs. Il est précisé que les administrateurs représentant l'État ainsi que ceux représentant les salariés exercent leur mandat à titre gratuit en application de la loi n°83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations et avantages de toute nature et des jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se décompose comme suit :

(en euros)	2012	2011
Président-Directeur Général	1 593 007 <sup>(1)</sup>	1 560 528
Administrateurs	200 000	147 000

(1) Ce montant inclut la part variable relative à l'exercice 2011 versée en 2012.

Le décret n°2012-915 du 26 juillet 2012 plafonne à un montant brut annuel de 450 000 euros les éléments de rémunération du Président-Directeur Général. En décembre 2012, le Ministre en charge de l'économie a demandé à EDF l'application du décret à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

## ➤ Note 39. Événements postérieurs à la clôture

### 39.1 Émission de dette à durée indéterminée

EDF a lancé le 22 janvier 2013 l'émission de plusieurs tranches de dette à durée indéterminée en euros et livres sterling :

- un milliard deux cent cinquante millions d'euros avec un coupon de 4,25 %, avec une option de remboursement à 7 ans ;
- un milliard deux cent cinquante millions d'euros avec un coupon de 5,375 %, avec une option de remboursement à 12 ans ;
- un milliard deux cent cinquante millions de livres sterling avec un coupon de 6 %, avec une option de remboursement à 13 ans.

En complément, EDF a lancé le 24 janvier 2013 l'émission de dette à durée indéterminée de trois milliards de dollars US avec un coupon de 5,25 %, avec une option de remboursement à 10 ans.

Ces instruments sont subordonnés à toute dette senior, ce qui explique leur coupon plus élevé par rapport aux obligations senior. Ils seront comptabilisés en autres fonds propres dans les comptes sociaux à compter de la réception des fonds (intervenue le 29 janvier 2013).

EDF, qui utilise cet instrument financier pour la première fois, le considère comme un outil d'optimisation de son bilan compte tenu de la durée de vie de ses actifs et du cycle d'investissement de long terme de ses projets industriels.

### 39.2 Affectation de la créance CSPE aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme

En application du décret du 23 février 2007, l'État a autorisé le 8 février 2013 l'affectation de la créance CSPE détenue par EDF, aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme.

Compte tenu de cette autorisation, de l'avis positif du Comité de Suivi des Engagements Nucléaires et de la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 février 2013, EDF a décidé d'affecter aux actifs dédiés la totalité de la créance représentant le déficit cumulé de CSPE à fin 2012, pour un montant de 4,9 milliards d'euros. Cette affectation est concomitante avec une sortie d'actifs financiers du portefeuille (placements diversifiés obligataires et actions, voir note 19) pour un montant de 2,4 milliards d'euros, résultant en une dotation nette aux actifs dédiés de 2,5 milliards d'euros, atteignant ainsi l'objectif de couverture de 100 % des provisions nucléaires de long terme en avance par rapport à l'échéance légale de juin 2016 (loi NOME).

La cession de ces actifs financiers permettra une réduction de l'endettement financier net du groupe EDF à due concurrence.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Électricité de France SA (« la Société »), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'évaluation des provisions de long terme liées à la production nucléaire, dont les modalités de détermination sont décrites dans les notes 1.14 et 30 de l'annexe, qui résulte, comme indiqué en note 1.2, des meilleures estimations de la Direction. Cette évaluation est sensible aux hypothèses retenues en termes de procédés techniques, de coûts, de taux d'inflation, de taux d'actualisation à long terme et d'échéanciers de décaissements. La modification de certains de ces paramètres pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées.

### 2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées par la Société dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité ainsi que d'incertitudes sur l'évolution des prix des matières premières et de l'électricité qui rendent difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les principaux éléments suivants :

#### Règles et principes comptables

Les notes 1.3, 1.7 et 1.15 de l'annexe décrivent les principes et les modalités respectivement retenus en matière de comptabilisation et d'évaluation du chiffre d'affaires, pour la partie relative à l'énergie livrée non relevée non facturée, de valorisation des immobilisations financières, ainsi que la détermination des provisions pour avantages du personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Estimations comptables

La Société présente dans l'annexe aux comptes annuels les informations relatives :

- aux principaux jugements et estimations de la Direction (note 1.2) ;
- aux modalités de comptabilisation du déficit de collecte de la Contribution au Service Public de l'Électricité au 31 décembre 2012, eu égard à l'accord intervenu en janvier 2013 (notes 3.1, 5 et 23) ;
- aux hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions pour risques et passifs éventuels (notes 1.14 et 29) ;
- aux provisions pour avantages du personnel (notes 1.15 et 31).

Nos travaux ont consisté à apprécier ces estimations, notamment les données, hypothèses et, le cas échéant, opinions juridiques sur lesquelles ces dernières sont fondées, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et enfin à vérifier que l'annexe aux comptes annuels restitue une information appropriée.

### Procédures de contrôle

Nos contrôles sur les opérations résultant du dispositif d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH), tel qu'instauré par la loi NOME en France à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, s'appuient, d'une part, sur les données disponibles auprès de votre Société, ou publiées par la Commission de Régulation de l'Énergie, et, d'autre part, sur les constats résultant de procédures convenues réalisées par des tiers indépendants ayant eu accès aux données et transactions élémentaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 février 2013

#### Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés



Bernard Cattenoz



Jacques-François Lethu



Alain Pons



Patrick E. Suissa